

EXERCICE DU 1^{ER} JUILLET 2000 AU 30 JUIN 2001

Document de référence



Octobre 2001



« En application de son règlement N° 98-01, la Commission des opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 15 octobre 2001 sous le numéro R 01-451. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés. »



Tableau de correspondance

À la demande de la Commission des opérations de Bourse, et afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, nous vous prions de trouver ci-dessous un sommaire renvoyant aux principales informations exigées dans le cadre du règlement 98-01 de la Commission des opérations de Bourse.

Section	Rubrique	Page
1.1	Nom et fonctions des responsables du document	63
1.2	Attestation des responsables.....	63
1.3	Nom et adresse des contrôleurs légaux	63
1.4	Politique d'information	64
3.1	Renseignements de caractère général concernant la société	16
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital.....	17
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote.....	18
3.4	Marché du titre de l'émetteur	19
3.5	Dividendes	20
4.1	Présentation de la société et du groupe	6
4.3	Faits exceptionnels et litiges	29
4.4	Effectifs	15
4.5	Politique d'investissement	16
5.1	Comptes de la société et du groupe	46 et 34
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	22 et 23
7.1	Évolution récente	61
7.2	Perspectives	62

Sommaire

P. 4	Le mot du président	
P. 6	Le groupe Sys-com	
	1. Présentation du marché du conseil et de l'ingénierie	(p. 6)
	2. Les activités du groupe Sys-com	(p. 6)
	3. Renseignements sur la société et son capital	(p. 16)
P. 23	Organes d'administration, de direction, de surveillance	
P. 24	Éléments sur le capital immatériel du groupe Sys-com	
P. 26	Rapport du directoire à l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2001	
	1. Le groupe Sys-com : activité 2000/2001	(p. 26)
	2. Sys-com : comptes sociaux	(p. 29)
P. 32	Rapport du directoire à l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2001	
P. 33	Rapports du conseil de surveillance	
	• À l'assemblée générale ordinaire	(p. 33)
	• À l'assemblée générale extraordinaire	(p. 33)
P. 34	Les comptes consolidés en euros	
P. 38	Groupe Sys-com : annexe aux comptes consolidés	
P. 45	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2001	
P. 46	Les comptes sociaux en euros	
P. 48	Sys-com S.A. : annexe aux comptes sociaux	
P. 54	Rapports des commissaires aux comptes	
	• Rapport général sur les comptes arrêtés au 30 juin 2001	(p. 54)
	• Rapport spécial sur les conventions, exercice clos le 30 juin 2001	(p. 54)
P. 55	Projet des résolutions	
	• Soumises à l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2001	(p. 55)
	• Soumises à l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2001	(p. 57)
P. 60	Nominations au conseil de surveillance proposées	
P. 61	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives	
P. 63	Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	
P. 2	Tableau de correspondance	

Le mot du président

NOUVELLE GRILLE AFIN D'APPRÉCIER LA VALEUR



Au 30 juin 2001, le groupe Sys-com représente 34M€ de chiffre d'affaires, 384 consultants et ingénieurs, 6,8% de rentabilité nette; la progression du CA est supérieure à 43% par rapport à l'an passé (38% de croissance organique). Sur le plan stratégique, la prise de contrôle du cabinet 3D Harmony, en janvier 2001, nous a apporté des savoir-faire essentiels en conseil à direction générale; elle a également renforcé nos activités de conseil qui

représentent aujourd'hui plus de 50% de notre chiffre d'affaires. Notre palette de compétences comprend désormais tous types de prestations de conseil et ingénierie en stratégie, organisation et systèmes d'information; sur le marché du secteur tertiaire financier où nous sommes concentrés, cette intégration de services est rare, pour ne pas dire unique.

L'accomplissement de plusieurs objectifs stratégiques au cours des douze derniers mois aura des conséquences favorables autant sur le court que sur le long terme. Mais comment évaluer, quantifier notre valeur et son augmentation? Notre groupe travaille depuis deux ans à l'usage et au développement du concept de capital immatériel. De quoi s'agit-il?

Une étude récente montre que la valeur des titres des sociétés cotées correspond en moyenne à sept fois la valeur nette comptable (le multiple est parfois de trente!) *. Ce constat suffit à lui seul pour prouver que la valeur des entreprises ne se lit pas uniquement dans les comptes. Il en est de même pour les sociétés non cotées, bien que les écarts entre valeur comptable et valeur marchande soient plus réduits. La différence entre valeur comptable et valeur réelle – le «goodwill» – est aujourd'hui calculée selon des méthodes financières, qui, bien que performantes, présentent des limites sévères. En effet, que l'évaluation soit basée sur l'actualisation des *cash flow* à venir ou des flux d'EVA futurs, le calcul s'avère hasardeux, et cela pour une raison simple : aucune de ces méthodes ne permet de savoir si le «business plan» est crédible, si le prévisionnel sera réalisé... L'approche capital immatériel, au contraire, s'attache à expertiser le plan de développement de l'entreprise afin d'apprécier sa solidité avec le plus d'acuité possible.

Le capital immatériel s'illustre par deux équations :

- La valeur de l'entreprise est la somme du capital financier et du capital immatériel.
- Le capital immatériel est fonction de trois variables : le capital client, le capital humain et le capital structurel (le poids de chacun de ces items varie d'un secteur à l'autre).
- Le *capital client* s'apprécie en étudiant la fidélité de la clientèle, la valeur actuelle des clients (rentabilité sur la durée moyenne de la relation d'affaires), la capacité à gagner de nouveaux comptes...
- Le *capital humain* est basé sur des données telles que le niveau moyen d'étude des collaborateurs, leur motivation, leur fidélité, le budget formation...
- Le *capital structurel* s'évalue quant à lui en fonction des brevets, des marques, des savoir-faire rédigés, de la qualité du système d'information...

* Étude publiée par le cabinet Mazard, *Comment valoriser son capital immatériel?*, Marie-Ange Andrieux, directeur de Mazard Finance, dans *Option finance*, n° 635, mars 2001.

Grâce à cette approche, *tous les éléments précurseurs* de la prospérité et de la pérennité de l'entreprise sont évalués avec rationalité. Non seulement cette démarche constitue un complément essentiel aux approches traditionnelles, mais elle ouvre aussi la voie à une analyse financière d'un nouveau type. Par exemple, dans le cas d'une société de conseil et d'ingénierie, si le capital structurel est faible et le capital humain élevé (rapport CS/CH nettement inférieur à 1), cela signifie que l'entreprise ne dispose pas d'un système de gestion et de partage de la connaissance suffisamment élaboré; une telle entité ne vaut que par ses collaborateurs, et le risque de fuite des cerveaux la rend très vulnérable. À l'opposé, si le capital structurel est élevé et le capital humain faible (par exemple, CS/CH = 5), on peut prédire que, grâce à la qualité de ses produits et de son organisation, l'entreprise est très bien placée pour réussir à court terme, mais qu'elle n'a pas recruté les hommes pour innover et assurer sa pérennité à long terme.

La prise en compte du capital immatériel présente l'énorme avantage de réconcilier le bon sens et la finance : si l'entreprise forme ses collaborateurs et investit en R&D (avec pertinence bien sûr), le bon sens indique qu'elle accroît sa valeur, mais une analyse financière de premier niveau apporte la réponse inverse (baisse de la rentabilité, baisse de l'EVA...). Certes, les analystes financiers se livrent à des retraitements plus ou moins normalisés, mais, lorsque le dossier est complexe, les conclusions demeurent souvent erronées. Cela explique que patrons et analystes soient fréquemment en désaccord. Par exemple, lors du rapprochement Pernod-Ricard – Seagram, la communauté financière jugea le coût d'acquisition trop élevé et sanctionna le titre. Mais elle dut se raviser plus tard, confirmant ainsi la justesse des vues de la direction du groupe. Nous pouvons suggérer qu'une approche capital immatériel aurait évité cette différence d'appréciation.

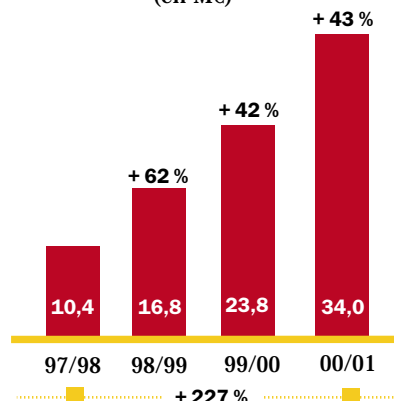
Sys-com est l'une des toutes premières sociétés en France à s'être dotée d'un département capital immatériel, dont la mission est de piloter diverses actions visant à l'accroissement de la véritable richesse de l'entreprise. Nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires y trouvent une garantie de croissance pérenne. Quand la conjoncture est euphorique, comme ce fut le cas lors de ces dernières années, loin de nous contenter de «surfer sur la vague», nous nous renforçons pour l'avenir selon un plan stratégique formalisé et publié. Quand le marché devient chaotique, ce qui dans une certaine mesure devrait se produire à court terme, nous sommes préparés à «encaisser le choc»; nous sommes stables, peu sujets à la volatilité.

Nous avons décidé d'éditer tous les ans *un rapport détaillé sur notre capital immatériel*, en complément de la communication financière traditionnelle. Le premier exemplaire sortira prochainement, sans doute sous forme électronique, et sera disponible gratuitement **. Nous donnons en page 22 de ce présent document de référence un aperçu de ce que sera ce futur rapport, et nous vous invitons, bien sûr, à en prendre connaissance.



Alan FUSTEC
Président du directoire

Évolution du CA de Sys-com
(en M€)



** Le rapport détaillé sur le capital immatériel sera disponible sans frais sur le serveur Internet www.sys-com-group.com et au siège de la société.

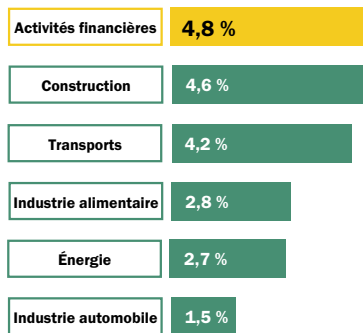
Le groupe Sys-com

1. PRÉSENTATION DU MARCHÉ DU CONSEIL ET DE L'INGÉNIERIE

Créée en 1984, Sys-com est une société de conseil et d'ingénierie en systèmes d'information. Elle se différencie des autres acteurs du secteur selon trois critères :

- une clientèle composée à près de 90 % de grands comptes du tertiaire financier,
- une offre destinée aussi bien aux directions générales et opérationnelles qu'aux directions des systèmes d'information,
- l'importance des activités de conseil (45 % du CA).

Poids du secteur banque assurance dans le PNB (en %)



Source: INSEE, 1999

Sur un marché porteur, Sys-com est un acteur reconnu, qui associe la capacité à conseiller ses clients et le «savoir réaliser».

– **Conseil** : Le groupe Sys-com a pour vocation, au travers d'une expertise métier, méthodologique ou technologique, d'aider les entreprises à améliorer leurs performances et à saisir les opportunités du marché. Les consultants interviennent sur la stratégie, les processus, l'organisation et le système d'information. Les clients sont aussi bien des directions générales que des directions opérationnelles ou des maîtrises d'œuvre (directions des systèmes d'information).

– **Ingénierie** : Le groupe collabore auprès du client pour prendre en charge, seul ou en renfort de ses équipes, la refonte, la maintenance, les tests ou la recette de tout ou partie du système d'information. Les clients sont alors les DSI.

Jusqu'à une période récente, 1998 environ, les prestations de conseil étaient assurées par des cabinets spécialisés exerçant également des activités d'audit ; l'ingénierie, pour sa part, était réservée aux SSII. Pour des raisons déontologiques (séparation du conseil et de l'audit), d'évolution des attentes du marché (recherche d'un interlocuteur unique) et d'efficacité économique, on assiste depuis trois ans à une profonde réorganisation de l'offre dans le sens d'un regroupement rapide des SSII et des cabinets de conseil, l'audit s'exerçant désormais indépendamment de toute autre activité.

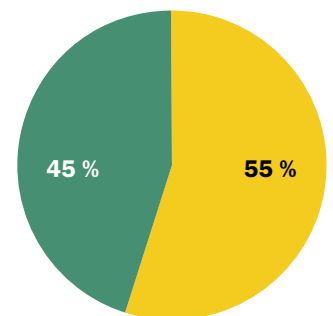
Depuis 1997, trois raisons principales rendent extrêmement soutenue la demande en conseil comme en ingénierie : migrations An 2000 puis Euro ; européanisation du marché avec son cortège de fusions, d'acquisitions et d'implantations transnationales ; impact d'Internet sur les organisations, le système d'information et les méthodes de distribution. Des «trous d'air» comme celui rencontré en ingénierie au premier trimestre 2000 ou celui évoqué par le Syntec pour fin 2001 ne changent pas la tendance de fond.

2. LES ACTIVITÉS DU GROUPE SYS-COM

a) Le marché du tertiaire financier

Sys-com se développe sur le marché du tertiaire financier auprès d'une clientèle de banques, d'organismes de crédit, de

Répartition du CA de Sys-com selon le type de prestations



● Conseil ● Ingénierie

compagnies d'assurances et d'institutions de retraite et de prévoyance.

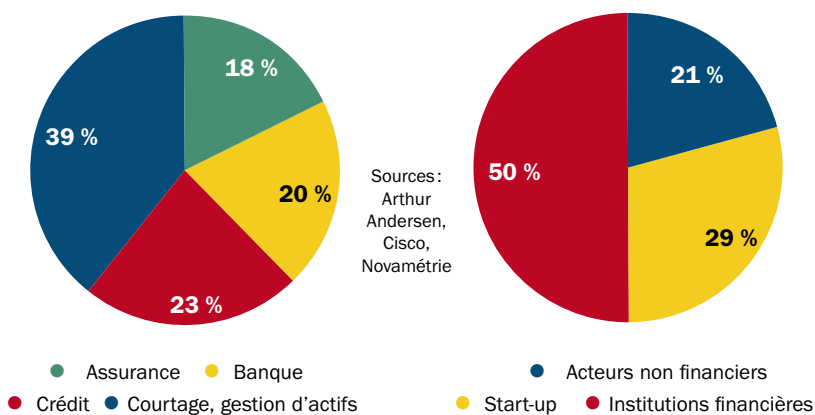
En France, la dépense en services informatiques et en conseil du tertiaire financier a représenté 1,7 Mds d'euros en 2000 (source Syntec); l'activité la plus dynamique est le conseil avec une croissance de 17 %.

Le marché français est caractérisé par un phénomène de rattrapage. L'enjeu est de transformer les systèmes d'information d'outil de productivité en outil de compétitivité. Ce chantier est immense et, au cours de la dernière décennie, les institutions financières françaises ont investi moitié moins que leurs homologues étrangères.

Un autre moteur de croissance est Internet. Certes, les nouveaux acteurs apparus au cours des années 1999 et 2000 – banques virtuelles, *brokers* et courtiers en ligne, sites comparatifs (pour les crédits immobiliers en particulier), grossistes en produits financiers... – ont souffert, au cours des douze derniers mois, de la tourmente qui a frappé sans discernement tous les intervenants des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cependant, Internet, par le profond bouleversement qu'il entraîne dans les relations que banques et assurances entretiennent avec leurs clients et par la transparence des tarifs qui en résulte, est désormais clairement pris en compte par les acteurs traditionnels du tertiaire financier. Ces derniers s'appuient sur la puissance de la marque, la connaissance du marché et une clientèle existante et fidèle. Par exemple, Fimatex.com, filiale de la Société Générale, est devenue en quelques trimestres le deuxième site de commerce électronique français par son chiffre d'affaires.

Sys-com, par son excellente implantation dans les grands comptes et par la complétude de son offre, a bénéficié de ce contexte et va continuer de se développer même si, pour les douze mois qui viennent, au-delà du ralentissement de l'économie européenne, le tertiaire financier va être très occupé par le changement de monnaie, et affecté par les frais qui en résultent.

Les nouveaux acteurs des services financiers...
par secteur visé par origine

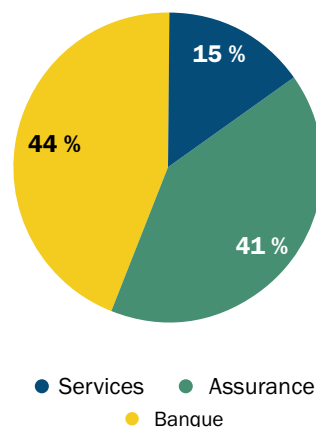


b) Historique et évolution

Depuis 17 ans, Sys-com transforme l'innovation en valeur ajoutée pour ses clients, et en relais de croissance pérenne pour elle-même.

À sa création en 1984, Sys-com a lancé une offre de développement de nouvelles applications dont la principale originalité était la facturation au forfait, donc l'engagement de résultats et le contrôle des coûts; en 1988, cette exigence liée au forfait a été étendue au domaine de l'évolution des applications, à travers une offre intitulée tierce maintenance applicative (TMA). En 1992, Sys-com a identifié le besoin de ses clients dans le domaine du conseil, et a commencé à se développer dans cette compétence. En 1997, le concept de tierce recette applicative, qui consiste à prendre en charge le contrôle qualité des systèmes d'information des acteurs du tertiaire financier, a constitué une nouvelle et importante avancée. En 1999, Sys-com s'est

Répartition du CA de Sys-com par marché



renforcée dans le conseil en organisation en intégrant le cabinet Coorg, puis, en 2001, a acquis 3D Harmony, ce qui lui permet de compléter son offre par le conseil à direction générale. Elle dispose désormais d'une gamme complète de services à valeur ajoutée à destination des décideurs du tertiaire financier.

Il faut remarquer qu'à chaque fois l'innovation s'est située à un niveau indépendant des technologies. Que l'environnement soit « mainframe », client-serveur ou Internet, les clients de Sys-com bénéficient de prestations à effet de levier, en conseil comme en ingénierie, afin de définir leur stratégie, adapter leur organisation, concevoir, développer, accroître la qualité de leurs systèmes d'information.

c) L'offre

De façon à répondre le mieux possible aux attentes du marché, l'offre de Sys-com est structurée en trois volets : Strates, Artes et Omnes.

- **Strates** : interventions de conseil auprès des directions générales (5 % du CA pour l'exercice 2000/2001).

• *Exemple de contrat Strates chez Continent Assurances :*

- Durée : novembre 2000/avril 2001.
- Chiffre d'affaires mission : 1,3 MF sur la période, 160 jh, 2 consultants de 3D Harmony.
- Interlocuteurs : le PDG de la compagnie et le directeur du projet *reengineering*.
- Caractéristiques particulières : mission en cours jusqu'à l'été 2001, et probablement pour 12 à 18 mois complémentaires.
- Intitulé : Organisation et structuration du projet « *Reengineering* client ».

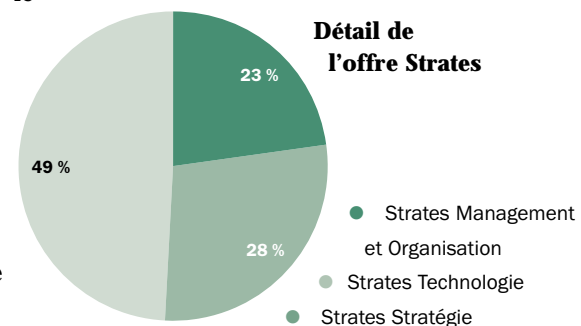
L'intervention de 3D Harmony s'est déroulée en deux phases.

Phase 1 – Aider le directeur de projet à structurer et organiser l'ensemble des travaux à court terme du projet de *reengineering* : identification des chantiers et missions, planification, mise en place du *reporting* et des instances de décision, communication interne. Ces chantiers sont planifiés sur l'année 2001 et visent à optimiser le fonctionnement interne dans l'optique des projets à long terme qui démarreront au cours du second semestre 2001. Ils sont découpés en plus de 30 missions différentes et impliquent plus de 100 collaborateurs, soit plus de 6 000 jh. Quatre grands objectifs sont poursuivis :

- renforcer la maîtrise technique des produits,
- augmenter la performance des réseaux de distribution,
- améliorer l'efficacité de gestion,
- perfectionner le système de pilotage.

Phase 2 – Assister le comité de direction dans le choix des orientations à long terme du *reengineering*, celles qui déterminent le plan d'entreprise à cinq ans. À l'issue de cette réflexion, les décisions suivantes ont été prises :

- refonte de la gamme des produits de masse particuliers automobile et MRH,
- industrialisation de la gestion des produits de



masse particuliers au sein d'une « usine »,

- lancement d'un programme de gestion de la relation client,
- mise en œuvre d'un programme de dynamisation commerciale du réseau d'agents généraux.

Ces décisions vont conditionner le lancement de nouveaux chantiers qui démarreront pour certains dès la rentrée 2001.

- *Les autres références strates* : Banques Populaires, CDC, Unedic...

- **Artes** : prestations de conseil et d'assistance destinées aux maîtrises d'ouvrage, c'est-à-dire aux directions opérationnelles (37 % du CA pour l'exercice 2000/2001).

- *Exemple de contrat Artes chez BNP-Paribas* :

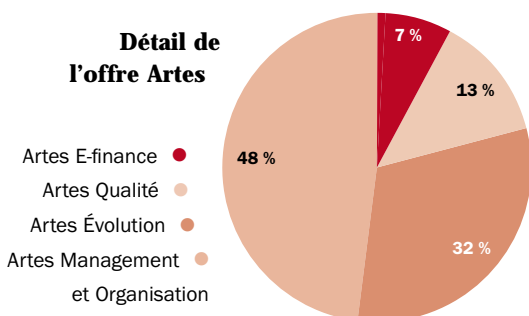
Dans le cadre du rapprochement de la BNP et de Paribas, partage de processus et échanges de données avec des sociétés tierces (partenaires, filiales, administrations...). Coorg assure une prestation globale pour les missions de rapprochement ou d'échange de données et processus avec Cofinoga, FGAS, SPB, Gras-Savoie... et tout partenaire qui serait désigné par la BNP. Par extension, ses compétences sont actuellement utilisées dans le cadre des travaux de rapprochement avec UCB (crédit habitat) et Cetelem (crédit consommation).

La mission consiste donc à :

- participer aux réunions de rapprochement des systèmes (groupes de travail métier), préparer et rédiger les comptes rendus et synthèses,
- comparer les systèmes et processus,
- définir l'architecture fonctionnelle par une mise en relief des écarts,
- assurer la cohérence des architectures,
- étudier les principes de reprise,
- chiffrer les différents scénarios proposés.

- *Les autres références Artes* : Abbey National, Crédit du Nord, Crédit Lyonnais...

Détail de l'offre Artes



- **Omnes** : prestations de conseil et d'ingénierie destinées aux maîtrises d'œuvre, c'est-à-dire pour les directions des systèmes d'information (58 % du CA pour l'exercice 2000/2001).

- *Exemples de contrats Omnes* :

- Omnes Technologie chez ABN Amro Securities France :

ABN Amro Securities France, la société de Bourse du groupe ABN Amro en France, a retenu Sys-com, en août 2000, pour la conception et la réalisation de la première version de son site de Bourse en ligne. Ce site permet aux clients particuliers, d'une part de passer des ordres et de gérer leur(s) portefeuille(s), d'autre part d'avoir accès aux actualités économiques des marchés ainsi qu'aux indices et aux cours des sociétés cotées à la Bourse de Paris.

En février 2001, la deuxième version de ce site nous a été confiée, avec, notamment, d'une part l'ajout des fonctions de diffusion des analyses financières et des recommandations d'ABN Amro Securities France, de la rubrique OPCVM, et de portefeuille virtuel, et d'autre part la création d'un site d'administration afin de permettre aux analystes d'ABN Amro Securities France de publier leurs informations.

- Omnes Évolution chez CGU France :

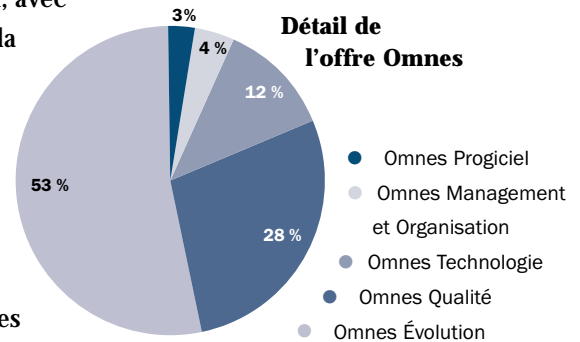
Le 1^{er} juillet 2000, Sys-com a pris en charge, en tierce maintenance applicative, l'ensemble des applications « dommages » du groupe CGU. Depuis plusieurs années, le groupe CGU cherchait à améliorer le rap-

port qualité-coût de ses applications essentielles. Se basant sur une première expérience réussie avec Sys-com au début des années 90, la direction informatique du groupe a décidé de consulter le marché au cours du deuxième trimestre 2000. Parmi six sociétés de service ayant répondu, Sys-com l'a emporté.

Deux contrats pluriannuels lient Sys-com et le groupe CGU. Un premier contrat porte sur les applications CGU Courtage, et un second sur les trois applications majeures d'Abeille Assurances : le système d'information compagnie «site central MVS», le système d'information santé, et le système d'information agents (dénommé «Maya 3»).

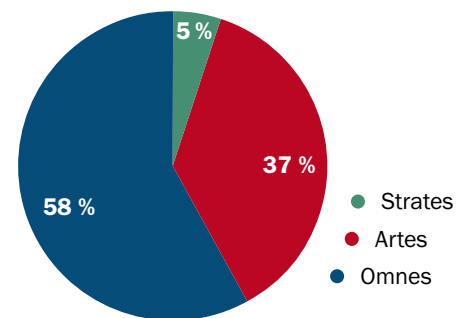
Une période de montée en puissance, jalonnée par des stades parfaitement décrits dans les contrats, a permis d'assurer le transfert de compétences entre les « sachants » du groupe CGU et les intervenants de Sys-com. Les deux contrats sont maintenant en phase de service régulier à 100 %. Aujourd'hui, avec une trentaine d'intervenants, Sys-com assure la maintenance curative et évolutive précédemment prise en charge par des équipes plus de deux fois plus nombreuses. Ce résultat a été atteint par la rationalisation des procédures, la rigueur du suivi (comités de suivi de quinzaine, comité de pilotage mensuel,...) et la mise en place de tableaux de bord les plus fiables possibles afin de piloter à la fois les demandes d'interventions des utilisateurs et la charge des équipes de Sys-com.

• *Les autres références Omnes: AGF, FNME, Natexis, Socapi...*



Pour l'exercice 2000/2001 la ventilation du CA par segment d'offre est détaillée dans le graphique ci-contre.

Répartition du CA selon l'offre Strates/Artes/Omnes



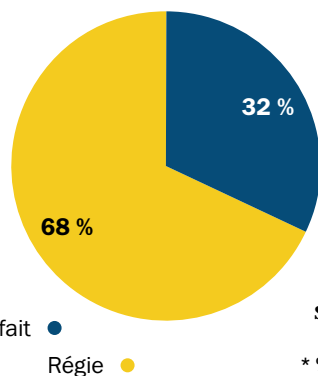
d) La nature des relations contractuelles

32 % du CA a été réalisé dans le cadre de contrats au forfait. Ce pourcentage moyen varie fortement d'un exercice à l'autre (dans une fourchette de 15 à 35 %) et selon la nature de la prestation. Ainsi, les missions de conseil à direction générale, les contrats

de TMA (tierce maintenance applicative), de TRA (tierce recette applicative) et les contrats e-finance sont majoritairement au forfait, tandis que les missions d'organisation et les contrats d'ingénierie, bien que gérés en mode projet, sont facturés au temps passé dans une grande majorité des cas.

Grâce à sa maîtrise de l'évaluation, de la conduite de projets et à sa démarche contractuelle, Sys-com contrôle parfaitement les engagements qu'elle prend vis-à-vis de ses clients, dont aucun ne représente plus de 12 % du CA *.

Répartition du CA selon la nature des contrats



* % du CA réalisé avec les principaux clients : Client 1 : 11,62 % - Client 2 : 9,42 % - Client 3 : 6,53 % - Client 4 : 6,42 % - Client 5 : 6,05 % - Client 6 : 5,31 %

e) La stratégie

Sys-com, groupe de conseil et d'ingénierie pour le tertiaire financier, a affiché depuis plusieurs années une volonté marquée de détenir une position de référence sur son marché.

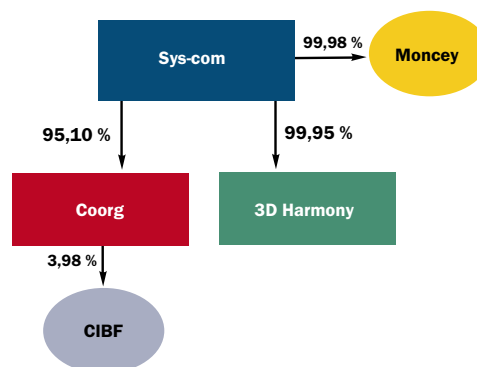
Alors que cet objectif est aujourd'hui atteint en France, Sys-com a franchi au cours de l'exercice 2000/2001 une nouvelle étape : devenir pour nos clients un « partenaire systémique », capable d'offrir des prestations à forte valeur ajoutée dans tous les domaines de la stratégie, de l'organisation et du système d'information.

Nous sommes ainsi passés de la position d'acteur de référence à celle d'acteur incontournable, actif sur toutes les préoccupations majeures liées à l'évolution des métiers de l'argent, que celles-ci relèvent d'une direction générale, d'une direction opérationnelle ou d'une direction informatique.

Le plan stratégique 1997/2002 ayant été réalisé avec un an d'avance, un nouveau plan 2001/2006 a été élaboré ; selon ce plan, l'évolution future de Sys-com se fera autour des deux axes suivants :

- croissance interne sur le marché français (les opportunités de croissance externe seront néanmoins étudiées) :
 - développement du conseil à direction générale,
 - accompagnement du besoin croissant de conseil dans l'assurance,
 - montée en puissance de notre offre e-finance.
- croissance externe sur le marché européen,
 - acquisition d'un cabinet de conseil en Espagne ou en Grande-Bretagne dans les douze mois à venir,
 - développement de l'implantation dans le pays retenu.

Structure juridique au 30 juin 2001



Ce plan ambitieux est conduit de manière régulière et prudente, tout en restant très attaché à une valeur fondamentale : la prospérité et la pérennité de l'entreprise sont maximisées lorsque, dans une perspective à long terme, le succès est recherché pour tous : actionnaires, clients et collaborateurs.

Le but est d'atteindre une triple excellence, mesurée objectivement :

- Excellence pour les clients : capital immatériel, R&D, innovation, formation ; le tout étant suivi et sanctionné par l'AFAQ qui nous délivre notre label ISO 9001.
- Excellence pour les actionnaires : croissance et rentabilité soutenues et durables, sanctionnées par le marché, mise en œuvre des règles du gouvernement d'entreprise.
- Excellence pour les collaborateurs : association au capital, management par l'adhésion.

f) Le gouvernement d'entreprise

Afin de disposer d'un cadre pour son action sur ce thème, Sys-com s'est faite auditer par l'Arese fin 2000, et a complété les suggestions qui lui étaient faites par les dispositions recommandées par le rapport VIÉNOT de juillet 1999.

- Le conseil de surveillance s'est doté d'un règlement intérieur précisant son mode de fonctionnement et les sujets qui doivent impérativement donner lieu à délibération, même si, en droit strict, celles-ci ne sont pas obligatoires.
- L'assemblée générale du 20 novembre 2001 se verra proposer la nomination de deux nouveaux membres du conseil de surveillance (soit cinq membres en tout) : un administrateur indépendant (ce qui portera le nombre de ceux-ci à deux) et un administrateur représentant les salariés actionnaires.

- Le conseil a décidé de la création de deux comités (rémunérations et nominations) qui seront opérationnels au 1^{er} décembre 2001, après que le nombre de conseillers ait été porté à cinq.
- Il a décidé la publication dans le rapport annuel du nombre d'actions Sys-com détenues directement ou indirectement par chacun des membres du conseil de surveillance.

g) Le capital immatériel

Gage des meilleures pratiques, la politique de différenciation de Sys-com se traduit au quotidien par un véritable esprit de veille et de créativité. La direction R&D est le moteur de cette volonté d'excellence; ses efforts, sur 2000/2001, ont été dirigés vers trois domaines majeurs :

- la gestion intégrée de l'Internet au sein des systèmes d'information,
- la formalisation des savoir-faire dans les métiers du conseil,
- le partage du capital immatériel.

Innovation, capitalisation d'expériences, transmission des savoirs et politique qualité sont les objectifs forts de notre stratégie R&D. Notre démarche repose sur des moyens significatifs : sept «équivalents temps plein» participent en permanence à la «culture» de ces valeurs. Cependant, nous avons souhaité aller plus loin, et intégrer l'ensemble du groupe dans un challenge collectif de création. Des projets R&D ont été confiés à des consultants, des ingénieurs ou encore à des membres de la structure de direction. Ces «nouveaux acteurs» du capital immatériel renforcent la dynamique de gestion des savoirs du groupe. Leurs projets auront représenté, sur l'exercice 2000/2001, 300 jh d'effort R&D complémentaires aux travaux de l'équipe permanente.

Citons quelques exemples récents d'amélioration du capital structurel à disposition des clients grâce au dispositif de R&D :

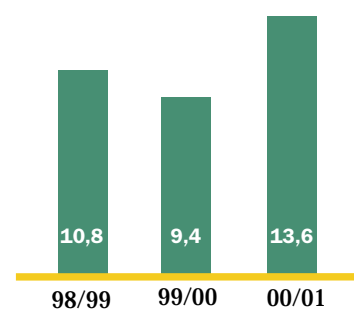
- Une offre e-finance de gestion des technologies de l'information et de la communication dans les métiers du tertiaire financier, en termes de «cyber stratégie», d'organisation et de technologies.
- Une offre connexe sur l'intégration des nouvelles orientations métiers de nos clients au sein de leur SIA (Système d'information automatisé), au travers d'une démarche itérative «d'évolution incrémentielle du système d'information».
- Une gestion du risque d'interruption des services de l'entreprise (suite à un événement perturbateur majeur, par exemple un système défaillant ou un incendie) par l'intermédiaire d'une offre PSE «plan de secours d'entreprise»; cette offre propose l'étude et la mise en œuvre d'un plan de continuité des activités et des moyens.
- La «mallette du consultant», composée d'un vade-mecum généraliste et de fascicules spécifiques sur l'approche de tel ou tel type de missions de conseil. Deux fascicules ont été élaborés : *Les missions d'organisation* et *L'accompagnement du changement* (la gestion du changement, savoir-faire important du groupe, représentera en 2001/2002 un axe de création privilégié). Un fascicule orienté « métier » a été également produit : *Tout savoir sur l'assurance IARD automobile*.
- La création d'objets JAVA, techniques et métiers, permettant la prise en charge de projets dans un véritable esprit d'intégration; à titre d'illustration, des objets sur la gestion de «caddie», le «profilage client», la génération de graphiques financiers, le «tracing» de dossiers ou autre «parseur» XML (interpréteur de flux XML)...

La direction R&D a mis en chantier deux ouvrages à paraître aux Éditions Hermès : un livre sur la qualité et les tests logiciels dans le cadre de projets Internet (parution septembre 2001) et un essai sur « l'évolution incrémentielle du SI » (parution fin 2001). Elle a également mis en place un nouveau forum de partage d'expériences à destination de nos clients, sur le thème de « l'Internet dans la finance ». Lancé en janvier 2001, le forum a permis l'organisation de tables rondes clients sur des sujets aussi variés que les « les services financiers aux entreprises via Internet » ou « la certification des documents et des transactions ».

Parallèlement, Sys-com a fixé comme axe prioritaire l'accès aux savoirs ainsi que le transfert de compétences au plus grand nombre de collaborateurs du groupe. La direction R&D a consacré une bonne part de ses efforts à cette mission. Elle a conçu et élaboré des supports de cours tels que *Comment constituer un cahier des charges de qualité* ou *Le rôle de la maîtrise d'ouvrage dans une entreprise du secteur financier*. Elle a choisi un outil de gestion de la connaissance destiné à faciliter la contribution et la recherche d'informations par tous les membres de l'entreprise ; il sera généralisé à la fin 2001. Enfin, un dispositif favorisant l'intégration des nouveaux membres nommés au sein de la direction a été élaboré ; ce programme « Université de la direction » sera opérationnel sur le début de l'exercice 2001/2002.

Au cours de l'exercice, Sys-com a continué d'investir massivement dans la formation de ses collaborateurs.

Évolution du budget formation
(en jours/collaborateur)



h) Le système qualité – ISO 9001

L'ensemble de l'offre Omnes est certifiée ISO 9001 depuis 1998. Pour Artes, une démarche qualité a été entreprise début 2000 ; elle a abouti à une certification ISO 9001 en juillet 2001. Pour Strates, une démarche analogue a démarré au cours de l'été 2001, avec pour objectif une certification ISO 9001 à l'été 2002. Donc, à cette date, c'est l'intégralité de l'offre Sys-com qui sera certifiée.

i) La structure

Depuis fin 1998, Sys-com est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Ce type d'organisation a été retenu de façon à permettre à une nouvelle génération de managers de prendre la relève opérationnelle des fondateurs.

Par ailleurs, chaque entité du groupe s'adresse à un seul type d'interlocuteur chez les clients : Sys-com gère les relations avec les directions des systèmes d'informations de la banque et de l'assurance, Coorg s'adresse aux directions opérationnelles du même secteur et 3D Harmony aux directions générales.

Le groupe Sys-com est installé sur trois sites d'exploitation, tous situés dans un périmètre restreint :

- 3, rue Moncey – 75009 Paris, 1 200 m² loués par Sys-com.
- 14, rue Ballu – 75009 Paris, 750 m² loués par Sys-com.
- 3 bis, rue de la Chaussée-d'Antin – 75009 Paris, 500 m² loués par 3D Harmony et dont la moitié a été sous-louée à une entité tierce au groupe jusqu'à fin septembre 2001.

Ces trois implantations sont louées dans le cadre de baux commerciaux 3/6/9.

j) Les hommes

Le directoire est présidé par Alan FUSTEC, docteur-ingénieur agronome, qui a rejoint Sys-com en 1989.

Les autres membres du directoire sont :

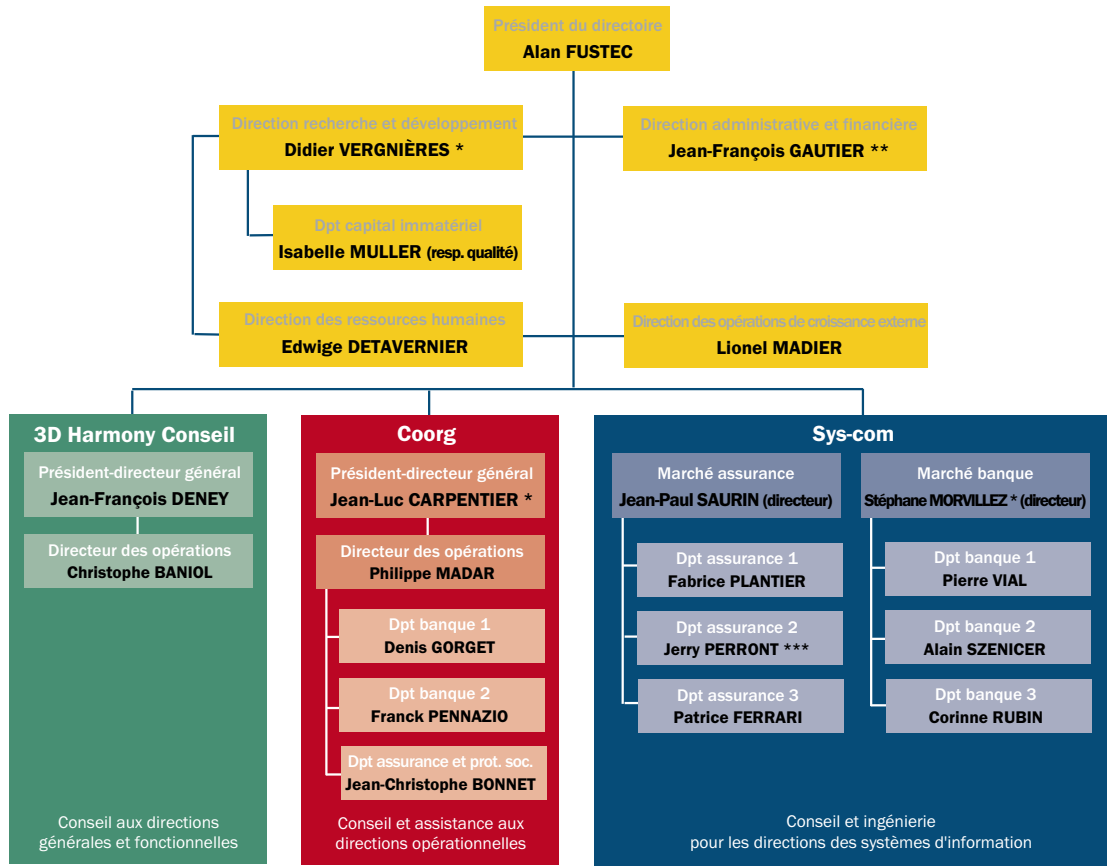
- Jean-Luc CARPENTIER, Miage Dauphine, directeur des opérations pour les directions générales et les maîtrises d'ouvrage, par ailleurs fondateur et PDG de Coorg.
- Stéphane MORVILLEZ, ingénieur Supélec, directeur des opérations pour les DSI Banque.
- Didier VERGNIÈRES, maîtrise d'informatique, directeur recherche et développement.

La rémunération des membres du directoire est en partie variable. Résultant d'objectifs commerciaux et de résultats directement liés à la fonction exercée, le variable peut représenter jusqu'à 25 % des émoluments.

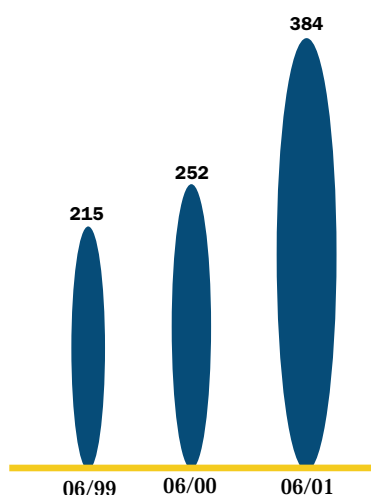
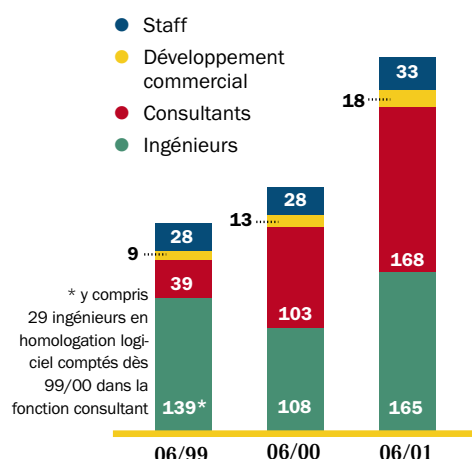
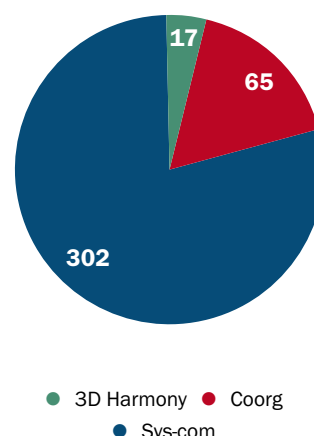
Le conseil de surveillance est composé de trois membres : Jean-François GAUTIER, HEC 1970, fondateur de Sys-com, en est le président et assure en outre la fonction de directeur financier ; les autres membres du conseil de surveillance sont Jean-Luc GARDIE et Patrick VAYN, deux actionnaires importants.

Les activités de conseil et d'ingénierie sont basées sur les savoir-faire métier, technologiques et méthodologiques des collaborateurs. L'évolution des effectifs est un élément clé de la croissance du chiffre d'affaires. De même, la qualification attendue par les clients est élevée, et doit être en phase avec l'offre. 80 % des collaborateurs ont un niveau d'études supérieur ou égal à B+4.

Organigramme du groupe Sys-com



* Membre du directoire - ** Président du conseil de surveillance
 *** Directeur de marché adjoint

Évolution des effectifs**Répartition des effectifs par type d'emploi****Répartition des effectifs par société**

15

k) Les partenaires et sous-traitants

Sys-com évite de signer des contrats de partenariat afin de garder toute indépendance dans ses conseils et ses choix techniques. Cependant, les effectifs internes de consultants et d'ingénieurs sont renforcés par un appel systématique à la sous-traitance, de façon à lisser les efforts de recrutement et à être moins dépendants des fluctuations du marché. Le budget sous-traitance a évolué de la façon suivante au cours des 3 derniers exercices :

Exercice	Budget sous-traitance (M€)
98/99	1,16 M€
99/00	2,45 M€
00/01	5,32 M€

Dans le domaine de la mise en œuvre de progiciels applicatifs, les équipes Sys-com travaillent régulièrement sur les ERP propres à l'assurance et à la banque : Huon, Ciriard, Cirvie, Ekip, Esquif, Evolan, FX Manager, Patio. Dans le domaine Internet, Sys-com entretient un partenariat commercial avec la société Cardweb.

l) Les concurrents

Parmi les sociétés concurrentes de Sys-com, nous retrouvons principalement des cabinets de conseil et des SSII généralistes. Plus précisément...

- *Dans le domaine du conseil en stratégie*

- Eurogroup et Orgaconseil sur le secteur bancaire, notamment pour les fusions bancaires et fusions de systèmes d'information ;
- R&B partners dans le secteur des institutions de prévoyance ;
- Cap Gemini Ernst & Young sur le régime d'assurance chômage et dans l'assurance en général ;
- Odysée et Altedia sur les problématiques orientées relations humaines.

- *Dans le domaine du conseil en organisation*

- Cap Gemini Ernst & Young, Eurogroup, IBM Global Services, CSC-KPMG, Accenture, Orgaconseil, Deloitte & Touche.

- *Dans le domaine de l'ingénierie*

La concurrence en ingénierie est très diverse. Nous distinguerons deux types de prestations, l'ingénierie proprement dite et l'homologation, sur lesquels nos concurrents ne sont pas les mêmes.

- Pour l'ingénierie proprement dite, Sys-com rencontre surtout :
 - Les grandes SSII (Cap Gemini, IBM GS, Sema, Stéria, Atos, Unilog, Sopra, GFI, etc.), qui se concentrent sur les grands projets de refonte et sur quelques opérations d'intégration ERP, peu nombreuses dans notre secteur. Elles affichent également une stratégie Internet en constituant des pôles spécialisés «e-business» ;

- « e-commerce », « e-client », etc., qui réaliseraient un peu moins de 10 % de leur CA (source Syntec).
 - Les sociétés de conseil et d'ingénierie de taille comparable à Sys-com ; on peut citer STI ou Syllis.
 - Les petites structures qui continuent à vendre de la régie « à prix écrasés ». Au sein d'organisations comme le GAN, la CNP ou les AGE elles prennent une part de marché importante. Par exemple, dans la liste des 50 sociétés accréditées par les AGE aucune des dix plus grandes SSII ne figure, et la moitié des 50 noms sont parfaitement inconnus...
 - Les « nouveaux entrants » dans les prestations Internet (web agencies) accaparent incontestablement une partie significative des parts de marché visible. Citons Fi System, Business Lab, Integra et SQLI. Le dégonflement de la bulle des dot.com, très friandes de ce type de prestataires, rend moins dangereuse la concurrence de cette catégorie d'acteurs.
 - Pour l'homologation, la concurrence est plus calme, car Sys-com a conquis une position de leader sur cette niche. Dans les opérations de recette de grands projets (nouvelles applications, convergence de systèmes d'informations, conversion euro...), nos principaux concurrents bien identifiés sont les cabinets conseil anglo-saxons : Accenture, PriceWaterhouse Coopers, Ernst & Young, etc. Commencent aussi à émerger, mais de façon encore embryonnaire, des grandes SSII (Sema, Unilog) ou des très petites entités spécialisées.
- Face à ses concurrents, le groupe Sys-com se distingue par une forte spécialisation métier et un rapport conseil/ingénierie équilibré.

m) Politique d'investissement

La politique d'investissement couvre principalement la formation interne, la R&D et les projets de croissance externe en France et en Europe.

Les investissements courants portent essentiellement sur le matériel informatique et les logiciels. À titre d'information, le groupe possédait au 30 juin 2001 : 189 micros, 16 serveurs et 3 standards, l'ensemble étant en réseau.

Les véritables investissements sont ceux portant sur la formation, la gestion de la connaissance et la fidélisation. Ce capital immatériel ne figure pas au bilan.

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

a) Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination, siège social et administratif

- Dénomination : Sys-com.
- Siège social et administratif : 3, rue Moncey – 75009 Paris.

Forme juridique

- Société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Législation

- Société anonyme régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 66, le décret du 23 mars 67 et les textes subséquents sur les sociétés commerciales.

Date de constitution et durée

La société a été constituée le 25 mai 1984 pour une durée de 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Elle prendra fin le 25 mai 2083, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

Objet social (article 2 des statuts)

- La société a pour objet :
 - directement ou indirectement, en tous pays, l'exercice d'une activité de services d'ingénierie et de

conseils en informatique, la vente, la location et le courtage de matériels et de logiciels ;

- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Registre du commerce et des sociétés :

RCS PARIS B 330013301.

Code APE

722Z.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Titres au porteur identifiables (article 10 des statuts)

La société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Assemblées générales (article 25 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le directoire ou, à défaut, par le conseil de surveillance ou par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription en compte de ses actions au moins cinq jours avant la réunion de l'assemblée générale, sous la forme soit d'une inscription nominative soit du dépôt dans ce même délai aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions inscrites jusqu'à la date de l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements; ce formulaire doit parvenir à la société cinq jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président du conseil de surveillance ou par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée désigne elle-même son président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Cession et transmission des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

Droit de vote double

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation que celles prévues par la loi.

Toutefois, un droit de vote double (instauré par l'AGE du 20 janvier 2000) est attribué avec effet rétroactif à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Répartition statutaire des bénéfices (article 35 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital. Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

b) Renseignements de caractère général concernant le capital

Le capital: Le capital de la société est de 1209120 € (7931307,28 F), divisé en 1813680 actions entièrement libérées.

Droits potentiels sur le capital: Il n'existe pas de droits potentiels sur le capital

Capital autorisé: L'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2000 (onzième résolution) a autorisé le directoire à procéder, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, en euro, en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires représentés par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes de la société.

L'assemblée :

- A décidé que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 241 824 euros,
- A décidé que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la

délégation susvisée ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros;

- A supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires à toute émission d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes réalisée en vertu de la présente autorisation, étant entendu que le directoire pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera;

- A autorisé le directoire, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission, à limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée,

- a constaté que la délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des souscripteurs des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscriptions aux actions auxquelles ces obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes donnent droit;

- A décidé que le prix d'émission des obligations et les bases de conversion seront fixés de telle manière que, pour chaque action à provenir de la conversion, la société ait reçu une somme au moins égale à la moyenne des cours de l'action constatés sur le second marché de la Bourse de Paris pendant dix jours de bourse consécutifs parmi les vingt précédant le début de l'émission, après correction de cette moyenne, le cas échéant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance. En outre, le cours moyen sera, si la monnaie choisie n'est pas l'euro, converti dans la monnaie d'émission au cours prévalant sur le marché de la devise en vigueur à la date de fixation du prix d'émission;

- A décidé que le directoire aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer les conditions de conversion et fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de

valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires;

- A autorisé le directoire, indépendamment de l'amortissement normal, à procéder, à toute époque, à des rachats en Bourse ou hors Bourse, des obligations en vue de les annuler, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

En outre, le directoire ou son président pourra, conformément à l'article 343 de la loi du 24 juillet 1966 (article L 232-9 du code de commerce), procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En application des dispositions des articles 195 et 287 de la loi du 24 juillet 1966 (articles L 225-161 et L 228-41 du code de commerce), la délégation ainsi conférée au directoire est valable, à compter de la présente assemblée, pour une durée de deux ans.

Options de souscription: Néant

Autres titres donnant accès au capital: Il n'y a pas d'autre titre donnant accès au capital de la société.

Nantissement: À la connaissance de la société aucun titre Sys-com n'est nanti au profit d'un établissement financier.

Titres non représentatifs du capital

Sys-com n'a pas émis de part de fondateur ni de certificat de droits de vote.

c) Répartition actuelle des actions et des droits de vote

L'introduction en Bourse le 23 mars 2000 a profondément modifié la structure de l'actionnariat. Plus de 44 % des actions sont dans le public. Les signataires du pacte d'actionnaire détiennent 50,80 % des titres et 60,63 % des droits de votes au 30 juin 2001. Les salariés détiennent 4,43 % des actions au travers du PEE auquel 44 % des collaborateurs éligibles du groupe adhèrent. Au 30 juin 2001, la répartition de l'actionnariat et des droits de vote est indiquée dans le tableau ci-après.

	Nombre d'actions	% des actions	Nombre de voix	% des droits de vote
Arcole (1)	497 891	27,45 %	995 782	33,34 %
Sys-com Direction (2)	357 990	19,74 %	694 965	23,27 %
Famille GARDIE	65 481	3,61 %	120 962	4,05 %
TOTAL PACTE (3)	921 362	50,80 %	1 811 709	60,66 %
PEE	80 325	4,43 %	160 650	5,38 %
TOTAL FONDATEURS, DIRECTION, COLLABORATEURS	1 001 687	55,23 %	1 972 359	66,04 %
Public nominatif	199 854	11,02 %	402 024	13,46 %
Public porteur	612 139	33,75 %	612 139	20,50 %
TOTAL	1 813 680	100,00 %	2 986 522	100,00 %

Depuis l'introduction en Bourse, il n'y a pas eu de mouvement significatif dans la répartition du capital.

(1) Arcole est une société anonyme contrôlée par la famille GAUTIER et dont l'activité principale est de gérer sa participation dans Sys-com.

(2) Sys-com Direction est une société anonyme animée par Alan FUSTEC, qui en est le principal actionnaire, aux côtés des autres membres de l'équipe dirigeante de Sys-com, et dont l'activité unique est de gérer sa participation dans Sys-com.

(3) Un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, signé le 27 octobre 1998 et soumis au Conseil des marchés financiers au moment de l'introduction, lie Arcole, Sys-com Direction, J.-L. GARDIE et J.-F. GAUTIER.

• **Évolution du capital social depuis la création de la société**

Date	Nature de l'opération	Augmentation du capital nominal	Prime d'émission et d'apport	Nombre de titres émis	Montant cumulé	
					Titres	Capitaux
Exc. 84/85	Constitution			4 000	4 000	400 000 F
	Apports en numéraire *	6 000 F	6 000 F	60	4 060	406 000 F
Exc. 86/87	Apports en numéraire *	95 400 F	182 287 F	954	5 014	501 400 F
	Incorporation de réserves	501 400 F	(188 287 F)	5 014	10 028	1 002 800 F
Exc. 89/90	Apports en numéraire *	507 200 F	125 869 F	5 072	15 100	1 510 000 F
	Incorporation de réserves	504 200 F	(25 549 F)	5 042	20 142	2 014 200 F
Exc. 93/94	Apports en numéraire *	1 000 F	3 875 F	10	20 152	2 015 200 F
20/01/00	Augmentation de capital gratuite (1)	4 574 504 F		1 491 248	20 152	6 589 704 F
	Augmentation de capital gratuite (2)	19 719 F			1 511 400	6 609 423 F
	Conversion du capital en euros (3)				1 511 400	1 007 600 €
23/03/00	Apports en numéraire **	201 520 €	6 660 236 €	302 280	1 813 680	1 209 120 €

* nominal de 100 F - ** Visa cob n° 00-328 en date du 16 mars 2000 - (1) par prélèvement sur le compte de report à nouveau (élévation du nominal de 100 à 327 F) - (2) par prélèvement sur le compte de prime d'émission - (3) Suppression de la référence à la valeur nominale

d) Marché du titre de l'émetteur

L'action Sys-com a été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris le 23 mars 2000 au cours de 22,7 euros par placement garanti (80 %) et offre à prix ferme (20 %). Son code SICOVAM est 7519. Elle fait partie de l'indice IT.CAC et de l'indice MIDCAC.

	Moyenne par séance en titres	Moyenne par séance en euros	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)
Juillet	1 471	36 410	25,54	23,00
Août	1 353	36 440	28,50	25,70
Septembre	4 939	166 992	35,00	29,80
Octobre	1 932	61 965	35,00	29,95
Novembre	1 335	43 373	33,10	32,00
Décembre	1 471	45 024	31,55	29,40
Janvier	1 053	31 838	31,37	29,00
Février	1 942	60 479	31,50	30,90
Mars	824	24 430	30,67	28,00
Avril	498	14 034	28,30	27,90
Mai	1 095	30 629	27,75	27,50
Juin	1 428	38 962	27,20	25,00
Juillet	328	8 241	25,50	24,50
Août	234	5 593	24,00	22,35
Septembre *	1 076	18 967	20,20	16,00

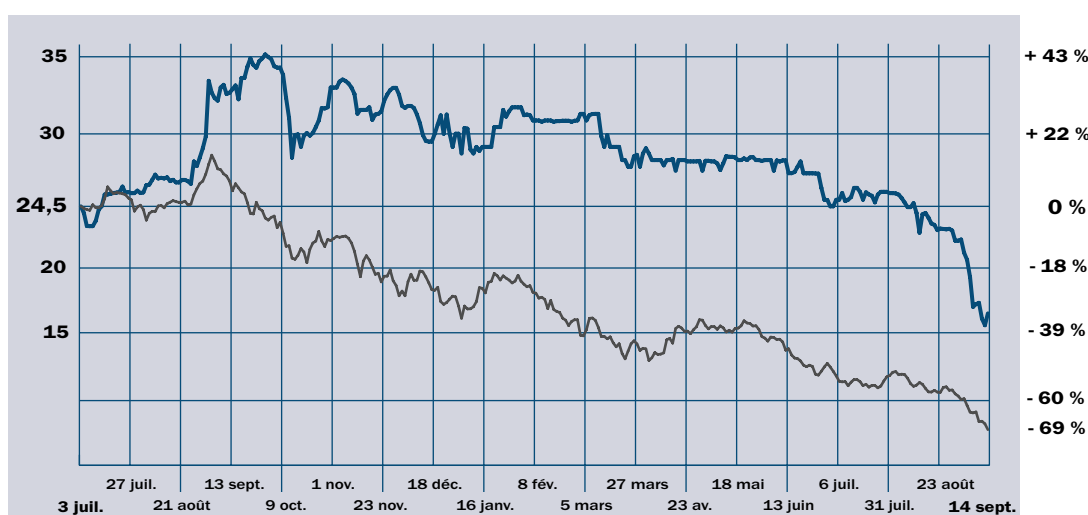
Données sur l'évolution du cours depuis juillet 2000

* du 1^{er} au 14 septembre

Évolution du cours depuis le 3 juillet 2000

— Sys-com
— Indice IT.CAC

- Colonne de gauche en euros
- Base 100 au 3 juillet



e) Dividendes

La politique consiste à distribuer 25 % environ du bénéfice net consolidé part du groupe. Les dividendes versés à chaque action au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

	Nombre de titres rémunérés	Dividende distribué	Avoir fiscal attaché à chaque action	Dividende brut par action	
96/97	20 152	10 F	5 F	15 F	
97/98	20 152	24 F	12 F	36 F	
98/99	20 152	60 F	30 F	90 F	
99/00	1 813 680	0,20 €	0,10 €	0,30 €	
soit en francs		1,31 F	0,66 F	1,97 F	
00/01 *	1 813 680	0,30 €	0,15 €	0,45 €	* Proposition
soit en francs		1,97 F	0,98 F	2,95 F	

f) Intéressement et participation

Il existe un accord de participation concernant tous les salariés attachés à la société Sys-com.

Le montant annuel de la participation est versé dans un ensemble de FCP choisis par les salariés. Ces FCP sont gérés par un organisme extérieur et les sommes versées sont investies sur les marchés financiers en actions et obligations diverses, sous le contrôle d'un conseil de surveillance formé par les représentants des salariés et des employeurs.

Il n'y a pas d'accord d'intéressement.

g) Jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance

Sous réserve de l'accord de l'assemblée générale, il est proposé d'adopter une politique de distribution de jetons de présence visant à verser aux membres du conseil de surveillance pris dans leur ensemble 1 % environ du bénéfice net consolidé part du groupe, en rémunération du travail qui leur est demandé.

h) Sys-com et la société civile

Dans le même esprit qui préside à la stabilité des relations avec ses clients, ses collaborateurs et ses actionnaires, Sys-com souhaite participer activement à des actions de développement durable auprès de la société civile, au travers de fondations ou d'associations spécialisées, en France comme à l'étranger.

Les projets visant à l'apprentissage d'un métier, à la réinsertion ou à la création de micro-entreprises correspondent parfaitement aux valeurs que nous défen-

dons. Aussi, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale, sera-t-il proposé d'investir dans ces projets 1 % environ du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent.

i) Renseignements concernant les principales filiales

Après opérations de croissance externe, le groupe est constitué de Sys-com, société de tête, et de deux filiales opérationnelles, Coorg et 3D Harmony, dont les caractéristiques et les chiffres clés sont résumés dans les tableaux ci-dessous et en haut de la page ci-contre.

Selon la structure actuelle du groupe, Sys-com est à la fois société de tête cotée et société opérationnelle en charge de la commercialisation d'Omnes. Afin d'assurer une meilleure lisibilité aux marchés financiers et d'adapter notre structure à notre taille actuelle et à notre évolution future, il nous semble pertinent de scinder les activités holding de celles qui sont opérationnelles.

Ainsi, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale extraordinaire *ad hoc* qui sera convoquée pour le 20 décembre 2001 :

- Sys-com devient Aedian, société de tête cotée au Second Marché ;
- 3D Harmony devient Aedian Stratégie ;
- Coorg devient Aedian Organisation ;
- et la nouvelle société à laquelle sera fait l'apport de l'activité opérationnelle de Sys-com devient Aedian SI, cet apport étant fait sur la base des valeurs nettes comptables et des cours de Bourse et n'ayant pas d'impact sur les comptes consolidés.

Coorg

Adresse : 3, rue Moncey – 75009 Paris • Part du groupe : 95,10 %

Activité : Conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les secteurs de la banque et de l'assurance.

Montants en K€	1999	2000 (6 mois)	2000/2001
Chiffre d'affaires	5 932	3 923 *	10 028
Résultat d'exploitation	1 053	672 *	2 212
Résultat courant avant impôts	1 137	678 *	2 644
Résultat net	729	182 *	1 587
Capitaux propres **	1 663	1 190	2 621
Effectif en fin d'exercice	37	49	65

* sur 6 mois

** y compris résultats de l'exercice

3D Harmony

Adresse : 3 bis, rue de la Chaussée-d'Antin – 75008 Paris • Part du groupe : 99,95 %,

Activité : Conseil auprès des directions générales dans les secteurs de la banque, de l'assurance, de la retraite et de la prévoyance.

Montants en K€	1999	2000	2001 (6 mois)
Chiffre d'affaires	2 818	2 736	1 796 *
Résultat d'exploitation	40	(34)	188 *
Résultat courant avant impôts	36	(44)	186 *
Résultat net	19	123	118 *
Capitaux propres **	332	477	568
Effectif en fin d'exercice	18	17	17

* sur 6 mois

** y compris
résultats de l'exercice

j) Convention conclue entre actionnaires (article 356-1-4 de la loi du 24 juillet 1966) – Réf: 200C0451

Conformément aux dispositions 356-1-4 de la loi du 24 juillet 1966, il a été transmis au Conseil des marchés financiers un pacte entre actionnaires de la société Sys-com, dont les titres ont été admis à la cote du Second Marché le 23 mars 2000.

Les signataires de ce pacte en date du 27 octobre 1998 sont d'une part la société Sys-com Direction, représentée par Alan FUSTEC, d'autre part la société Arcole (représentée par Jean-François GAUTIER), Jean-François GAUTIER et Jean-Luc GARDIE.

Dans le préambule de ce pacte, est indiqué que des accords ont été pris en vue d'opérer un transfert progressif d'une partie du capital de Sys-com aux cadres dirigeants sous le couvert de Sys-com Direction; les parties déclarent également que leur objectif est d'agir de concert pour soutenir la stratégie à mettre en place au sein de Sys-com Direction concernant Sys-com, d'assurer le contrôle de cette dernière et de gérer entre eux les transmissions d'actions, d'assurer la stabilité de l'actionnariat et la continuité de la gestion, autant d'éléments nécessaires au développement de Sys-com.

À cette fin, les parties ont arrêté et convenu ce qui suit:

Gestion de Sys-com et concertation entre les signataires du pacte

- Nomination de Jean-François GAUTIER et Jean-Luc GARDIE en tant que membres du conseil de surveillance (Jean-François GAUTIER en qualité de président de ce conseil pour un mandat de 6 ans renouvelables jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 65 ans).
- Nomination du président de Sys-com Direction aux fonctions de président du directoire ou de directeur unique de Sys-com.
- Engagement des parties de se concerter avant toute prise de décision importante pour Sys-com.

Promesse de vente consentie par Arcole et Jean-Luc GARDIE au profit de Sys-com Direction

Bénéfice au profit de Sys-com Direction d'une option irrévocable consentie par Arcole et Jean-Luc GARDIE d'acquérir au cours de chaque année civile, à compter du 1^{er} janvier 1999, un nombre d'actions équivalent à 1 % du capital de Sys-com. Cette faculté d'acquisition pourra être reportée pendant deux années au maxi-

mun, de sorte qu'à la fin de la troisième année le bénéficiaire puisse se porter acquéreur en une seule fois d'un seul bloc de 3 %.

Le prix de cession sera équivalent à la moyenne des quinze derniers cours de Bourse précédant la notification du bénéficiaire de son intention d'exercer l'option.
Limitation de la liberté de cession par Arcole et par Jean-Luc GARDIE

Sachant que, dans tous les cas exposés ci-après, les cessions effectuées par Arcole et Jean-Luc GARDIE seront soumises au droit de préemption consenti à Sys-com Direction.

Arcole et Jean-Luc GARDIE pourront librement céder les actions Sys-com qu'ils détiennent pour autant que ces cessions ne conduisent pas les parties du pacte à détenir moins de 50 % (+1) du capital de Sys-com.

Cette liberté se trouverait limitée à une cession annuelle (se décomptant année civile par année civile) d'actions Sys-com représentant 3 % du capital dans l'hypothèse où les parties du pacte réuniraient entre leurs mains un montant de capital égal à 50 % (+1) au moins. Toutefois, si la cession envisagée présente pour Sys-com un intérêt stratégique, cette limitation pourra être levée après, d'une part, concertation entre les parties et accord de Sys-com Direction qui disposera alors d'un droit de veto, d'autre part, renonciation de ce dernier à son droit de préemption, et à condition que le cessionnaire pressenti adhère par écrit et d'une façon inconditionnelle au présent pacte, prenant à cette occasion les obligations de Sys-com Direction conjointement avec ce dernier.

Cette limitation perdurerait tant que Sys-com Direction détiendrait moins du tiers des actions (+1) composant le capital de Sys-com, ou lorsque collégalement les parties du pacte détiendraient moins d'un tiers (+1) des dites actions.

Augmentation de capital réservée

Pour le cas où il s'avérerait opportun de mettre en œuvre une augmentation de capital réservée à un tiers, concertation entre les parties signataires pour définir une position commune lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Pour le cas où Sys-com Direction s'opposerait à l'opération, engagement d'Arcole et de Jean-Luc GARDIE de voter contre les projets de résolution tendant à la mise en œuvre de celle-ci. L'offre de souscription du tiers pressentie ne pourra être formulée que pour autant que celui-ci ait préalablement et inconditionnellement adhéré au présent pacte, prenant à cette occasion les obligations de Sys-com Direction conjointement avec ce dernier.

Droit de préemption

Bénéfice d'un droit de préemption (le droit de préemption ne trouvera pas application dès lors que les actions à céder le seront dans le cadre du PEE, de même lorsqu'il s'agira de céder des actions à M. SAURIN, membre du directoire qui s'est engagé par ailleurs auprès d'Arcole à conserver 54 150 actions jusqu'au 31 décembre 2003) perdurant en cas d'offre publique, l'exercice de ce droit pouvant être partiel.

Le bénéficiaire disposera d'un délai de 30 jours pour notifier son intention d'acquérir les titres, objet de la cession. En cas d'offre publique, la notification doit avoir lieu dans les cinq jours de Bourse qui suivent la date de publication de l'avis de recevabilité, la réponse du bénéficiaire devant intervenir au plus tard le 3^e jour de Bourse précédant la clôture de l'offre publique et la cession en résultant, dans un délai de 15 jours de Bourse suivant la publication de l'avis de résultat et du prix de l'offre.

Toute surenchère ou offre concurrente oblige au renouvellement de la procédure.

Distribution de dividendes

Engagement des parties signataires de tout mettre en œuvre pour que la politique de distribution de la société Sys-com soit la suivante : sous réserve de l'existence d'un bénéfice distribuable au sens de l'article 346 de la loi du 24 juillet 1966, le montant distribué au titre de chaque exercice sera au moins égal à 25 % du résultat dudit exercice.

Durée

Ce présent pacte expirera le 31 décembre 2011 et ne pourra être tacitement reconduit.

Pour le cas où Jean-François GAUTIER ne se verrait pas consentir un contrat de travail au sein de la société Sys-com en cumul avec son mandat social ou, au cas où celui-ci, titulaire d'un contrat de travail, viendrait à être licencié (sauf pour faute grave ou lourde), les dispositions du présent pacte restreignant la liberté de cession des titres et l'obligation d'offrir à l'achat 1 % des actions de la société, chaque année civile, seront réputées caduques et de nul effet.

Dans sa séance du 17 mars 2000, le Conseil des marchés financiers a pris acte de l'action de concert existant entre les actionnaires de Sys-com parties au pacte du 27 octobre 1998.

Postérieurement à l'introduction, lesdits actionnaires détiendront, au titre de ce concert, 932 475 actions Sys-com préreprésentant 1 507 275 droits de vote dans les conditions indiquées dans le tableau ci-dessous.

Le Conseil a constaté que ce pacte avait pour principal objet l'organisation d'un contrôle de Sys-com exercé de concert par Arcole, Sys-com Direction et Jean-Luc GARDIE associé à un dispositif de préemption et d'options permettant à Sys-com Direction d'augmenter progressivement sa part au sein du concert avec vocation à en devenir le participant essentiel.

Considérant que cette faculté de transmission programmée entre les parties en 1998 constitue une donnée préalable à l'introduction de la société Sys-com sur le Second Marché et, de ce fait, un élément connu de tout investisseur candidat à l'entrée au capital de cette société, le Conseil a considéré que le changement d'équilibre au sein du concert, qui interviendrait par la mise en jeu des clauses du pacte, ne constituera pas le fait générateur d'une offre publique obligatoire tel que prévu par les articles 5-5-1 et suivant de son règlement général.

• **Actions et droits de vote détenus par chacun des membres du pacte postérieurement à l'introduction**

	Nombre d'actions	% des actions	Nombre de voix	% des droits de vote
Arcole	516 075	28,45 %	1 015 350	39,77 %
Sys-com Direction	340 875	18,80 %	340 875	13,35 %
Famille GARDIE	75 525	4,17 %	151 050	5,92 %
<i>Total Pacte</i>	<i>932 475</i>	<i>51,41 %</i>	<i>1 507 275</i>	<i>59,94 %</i>

Organes d'administration, de direction, de surveillance

1. CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance, nommé pour six ans par l'assemblée générale du 17/12/98, est composé de trois membres.

• Président

Jean-François GAUTIER	Nommé par l'AGM du 17/12/98 **	Directeur administratif et financier de Sys-com ; PDG d'Arcole, administrateur de Riva et de Web-profiles
Né le 20 juin 1946		
Détenant 506 635 actions Sys-com *		

• Membres

Jean-Luc GARDIE	Nommé par l'AGM du 17/12/98 **	Administrateur de Sys-com Direction, PDG de Riva et de Web-profiles
Né le 10 avril 1939		
Détenant 55 481 actions Sys-com *		
Patrick VAYN	Nommé par l'AGM du 17/12/98 **	Administrateur de Sorapec et EQuartz
Né le 12 juillet 1944		
Détenant 27 447 actions Sys-com *		

De façon à disposer d'une structure de surveillance adaptée à l'expansion de Sys-com, ainsi qu'à permettre la mise en œuvre du règlement intérieur dont le conseil de surveillance s'est doté pour une meilleure efficacité, il est proposé, conformément aux statuts, la nomination de deux nouveaux membres, pour une période de six ans:

• Nominations proposées à l'AGM du 20/11/01

Patrick PAGNI	Administrateur de SFA (The Securities and Futures Authority)
Didier VERGNIÈRES	PDG de Moncey, administrateur de Coorg et 3D Harmony

2. DIRECTOIRE

Le directoire, nommé pour trois ans par l'assemblée du 17/12/98, était composé de cinq membres dont le mandat arrive à échéance à l'occasion de cette assemblée. Le conseil de surveillance procédera au renouvellement du directoire en prenant en compte la future organisation du groupe, en particulier la transformation de Sys-com en holding et la filialisation de l'activité opérationnelle.

M. Jean-Paul SAURIN a démissionné de son mandat en date du 3/08/01.

• Président

Alan FUSTEC	Nommé le 17/12/98 ***	PDG de Sys-com Direction, administrateur de Moncey
-------------	-----------------------	--

• Membres

Jean-Luc CARPENTIER	Nommé le 25/03/99 ***	PDG de Coorg, administrateur de Sys-com Direction
Stéphane MORVILLEZ	Nommé le 17/12/98 ***	Administrateur de Sys-com Direction, Coorg et Moncey
Didier VERGNIÈRES	Nommé le 17/12/98 ***	PDG de Moncey, administrateur de Coorg et 3D Harmony

3. COMMISSAIRES AUX COMPTES

• Titulaires

Société Aplitec
représentée par Pierre LAOT Titulaire nommé lors de l'AGO du 22/12/99 **
François HESSE Titulaire nommé lors de l'AGO du 12/12/96 **

• Suppléants

Gérard DECAUX Suppléant nommé lors de l'AGO du 17/12/98 **
Jean-Pierre LARROZE Suppléant nommé lors de l'AGO du 20/01/00 **

M. François HESSE nous a présenté sa démission avec pour date d'effet la fin de l'assemblée générale du 20/11/01. M. Gérard DECAUX, commissaire suppléant, nous a présenté sa démission avec pour date d'effet l'assemblée générale du 20/11/01. Il est proposé à l'assemblée de nommer pour un mandat de 6 ans au poste de commissaire aux comptes le cabinet Constantin Associés (114, rue Marius-Aufan - 92532 Levallois-Perret), représenté par M. Jean-Paul SÉGURET (né le 4 octobre 1956), et comme commissaire aux comptes suppléant M. Gilles CARTANNEUR (52, rue des Côtes - 78600 Maisons-Laffitte; né le 4 décembre 1947), qui nous ont tous deux confirmé leur acceptation de ce mandat.

* Directement et indirectement, au 30/06/01

** Pour un mandat de 6 ans

*** Par le conseil de surveillance, pour un mandat de 3 ans

Éléments sur le capital immatériel du groupe Sys-com

Le mot du président en page 2 présente le concept de capital immatériel : rappelons que, en complément des pièces comptables obligatoires, il s'agit de livrer d'autres d'informations significatives sur les sociétés, ces informations aidant à l'appréciation du potentiel et de la valeur. Dans ce présent document de référence, nous nous bornons à présenter quelques éléments, afin d'illustrer certains aspects majeurs de cette démarche.

1. NOTRE APPROCHE DU CAPITAL IMMATÉRIEL

Notre réflexion part de l'équation suivante extraite du livre *Le Capital immatériel de l'entreprise* (éditions Maxima), présentant la méthode Saint-Onge :

$$\text{CAPITAL IMMATÉRIEL} =$$

cap. client + cap. humain + cap. structurel

Selon nous, cette équation n'est pas une vraie addition. En effet, la somme du capital client et du capital humain amène à compter plus ou moins deux fois la même chose. Ceci est particulièrement vrai dans une société de prestations intellectuelles qui facture du temps. La bonne formule, moins parlante mais plus exacte, serait :

$$\text{CAPITAL IMMATÉRIEL} =$$

f (cap. humain, cap. client, cap. structurel)

«f» exprimant une fonction complexe à plusieurs variables.

2. ÉVALUATION ET COMMENTAIRES

2.1) Notre capital client	99/00	00/01
1. Nombre de clients actifs de l'année	80	105
2. Fidélité clients	93 %	97 %
3. Nouveaux clients dans l'année	18	32
4. Durée moyenne de la relation d'affaires (<i>en années</i>)	5,7	3,6
5. CA potentiel moyen d'un client (<i>en M€</i>)	1,50	1,04
6. Risque client		
• CA moyen annuel (<i>en K€</i>)	287,9	323,4
• Plus gros client (<i>en % du CA</i>)	8,72 %	11,62 %
7. Qualité de la relation d'affaires		
• Satisfaction client * (<i>note sur 10</i>)	7,6	7,4
• Rating Arese* (<i>note sur 217</i>)	ns	217
• % du CA certifié ISO 9001	77 %	95 %

* Audit ou enquête effectués à notre demande

Nous jouissons d'un bon **capital client** : clients actifs, répartition du risque, fidélité, etc., et nous sommes en progression par rapport à l'année dernière. Nous voyons en effet une augmentation de 31 % du nombre de clients actifs, et une ouverture de comptes sur l'exercice qui progresse de 77%. La conséquence naturelle de ces évolutions est que la durée moyenne de la relation d'affaires diminue et que le CA moyen par client se réduit. En effet, les nouveaux clients ont en général des demandes de plus faible volumétrie. La légère dégradation de l'indice de satisfaction moyen peut également être expliqué par le nombre élevé de nouveaux clients, car cet indicateur s'apprécie à mesure que la relation d'affaires se consolide. Cet indice reste toutefois très élevé. Notre taux de fidélité progresse également et nous ne pourrions probablement pas aller au-delà.

Notre emprise sur notre marché (nombre de références du groupe / nombre total de clients du marché) fait que notre action commerciale va évoluer dans les années qui viennent : d'une situation de croissance par ouverture de comptes, nous allons passer progressivement à une démarche de développement des comptes où nous sommes présents. Nous ciblerons de plus en plus la fidélité des clients et l'accroissement de notre présence chez eux.

2.2) Notre capital humain	99/00	00/01
1. Effectif	252	384
2. Écart au plan	- 3 %	+17 %
3. Fidélité	85 %	73 %
4. % de collaborateurs ayant B+4 et plus	80 %	80 %
5. Nombre de jours de formation (<i>par an et par collaborateur</i>)	9,4	13,6
6. Expérience moyenne dans la profession (<i>en années</i>)	7,5	6,4
7. Qualité des relations sociales (<i>rating Arese *, note sur 217</i>)	ns	190
8. Appréciation du professionnalisme (<i>enquête client *, note sur 10</i>)	8,3	8

* Audit ou enquête effectués à notre demande

Notre **capital humain** est également à un niveau satisfaisant, tant en niveau d'étude, en niveau de formation professionnelle par an, qu'en expérience moyenne. Sur ce dernier point, nous souffrons tou-

tefois d'un écart type trop important que nous cherchons à réduire : si l'expérience moyenne est satisfaisante, nous manquons de collaborateurs ayant entre trois et sept ans de carrière.

Dans un environnement économique où le capital humain est précieux, nous devons encore et toujours améliorer notre politique sociale, notre *turn-over* (qui s'est sensiblement dégradé par rapport à l'année précédente, bien que restant dans la moyenne de la profession), notre capacité à attirer à nous des professionnels expérimentés (notre performance sur ce point est encore insuffisante pour la catégorie des ingénieurs informaticiens expérimentés).

2.3) Notre capital structurel	99/00	00/01
1. Nombre de segments d'offre	10	13
2. Savoir-faire et procédures rédigés (en pages, hors administratif)	1 450	3 100
3. Budget de R&D (en équivalents temps plein)	9	7
4. Décentralisation de la R&D *	6	26 **
5. Livre publiés	0	2
6. Notoriété, capital image		
• Articles de presse	152	182
• Passages télé	1	6
• Enquête de satisfaction clients (en % d'opinions favorables ***)	98 %	96 %

Notre **capital structurel** est un des points forts de Sys-com. Nous avons augmenté le nombre des segments d'offre qui passent de 10 à 13. L'offre s'est en effet enrichie de nouveaux segments Strates, couvrant les prestations de conseil en stratégie portée par 3D Harmony. Par ailleurs, un gros effort a été fait dans le domaine de la rédaction de nos savoir-faire, puisque leur volume de documentation a doublé.

L'exercice clos au 30 Juin 2001 a également été consacré à la décentralisation de la R&D dans les entités opérationnelles. Bien que plus difficile à mettre en œuvre, cette organisation est plus efficace car elle permet d'avoir une R&D proche du terrain. L'évolution des indicateurs montre donc une moindre charge de R&D centralisée et un nombre déjà significatif de participations de consultants et d'ingénieurs hors R&D. Nous allons amplifier ce mouvement. Nous allons également progresser en automatisant d'avantage nos processus de gestion de la connaissance.

* Nombre de personnes hors direction R&D ayant participé au processus de capitalisation d'expérience.

** Soit 300 jours/hommes. - *** Enquête effectuée à notre demande.

3. CONCLUSION

Dans l'état actuel de l'art, il n'existe pas de méthode permettant de traduire ces appréciations en valorisation financière. Nous pouvons, en revanche, suggérer une utilisation pertinente de cette approche dans le cadre de l'évaluation de Sys-com.

Une méthode classique, telle que l'EVA, définit la valeur d'une entreprise à partir de la différence entre la rentabilité des capitaux employés (Roce) et le coût moyen pondéré du capital (Wacc). Les indicateurs de capital immatériel sont utilisés pour conforter les projections à long terme faites à partir de cette méthode, voire pour les infléchir. En effet, la rentabilité des capitaux investis (Roce) subit une forte influence des paramètres de capital immatériel. Ainsi, par exemple, elle augmente parallèlement à l'amélioration de la fidélité de la clientèle, critère majeur de développement, comme l'ont montré les études du cabinet Bain (*L'Effet loyauté*, éditions Dunod). Cependant, c'est peut-être sur le coût des capitaux engagés (Wacc) que les indicateurs de capital immatériel sont susceptibles d'avoir l'impact le plus net. Ce coût intègre une évaluation du risque ; les bonnes valeurs de capital immatériel auront un effet de réducteur des risques sur les clients, la dépréciation de l'offre et la perte de compétitivité, la défaillance du management ou la « fuite des cerveaux ».

Aujourd'hui, ce coût du risque est calculé grâce à des comparatifs boursiers : il est composé d'une prime de risque sectoriel multipliée par un coefficient (bêta) qui exprime la sensibilité du titre par rapport au marché des actions. On pourrait suggérer que, demain, ce taux de risque soit calculé à partir de critères endogènes, fournis par l'approche capital immatériel, plutôt que par des critères externes statistiques. Il y a là un grand gisement potentiel de valeur. Pour Sys-com, dans le contexte actuel des marchés, le coût du risque est de 9,63 % (prime de risque = 5,77% ; bêta = 1,67) ce qui augmente de 197 % le coût de nos fonds propres. Il apparaît que l'amélioration des indicateurs de capital immatériel réduit cette prime de risque. Nous ne pouvons encore dire de combien, mais c'est pour nous un axe de réflexion dans le cadre de notre communication financière. Nos bons indicateurs de capital immatériel fiabilisent notre évaluation et sécurisent notre trajectoire.

I. Rapport du directoire à l'assemblée générale du 20 novembre 2001

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire pour vous informer de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2001, vous présenter les résultats et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats.

1. LE GROUPE SYS-COM: ACTIVITÉ 2000/2001

a) Le contexte

La croissance du marché du conseil et de l'ingénierie a continué d'être très soutenue, en particulier dans le secteur tertiaire financier. L'implantation de banques européennes à Paris, les mouvements de concentration, l'arrivée de l'euro et l'impact des nouvelles technologies, tous ces phénomènes engendrent une forte demande dans le domaine de l'organisation et de l'évolution des systèmes d'information.

Malgré une inflexion du marché de l'ingénierie à partir de mi-mars 2001, en raison de l'impact du ralentissement américain sur les économies européennes, l'exercice a été marqué par une vive activité.

Une réelle tension sur le marché du travail complique considérablement le recrutement de certains profils, et particulièrement d'informaticiens confirmés. Autant nous avons pu, malgré quelques embarras, dépasser nos prévisions d'embauche de consultants ou de jeunes ingénieurs, autant le recrutement d'informaticiens confirmés s'est révélé problématique. Nous avons rencontré des difficultés à maintenir la fidélité de nos collaborateurs à un niveau élevé (76,95 % de fidélité, contre 84,65 % l'exercice précédent et 80,90 % en 1998/1999); nous avons constaté une sensible augmentation du *turn-over*, en particulier pour les profils de consultants, en dépit de salaires en constante progression.

Notre effectif global au 30 juin 2001 (384 collaborateurs) est néanmoins supérieur à nos objectifs (310).

b) Les principaux événements de l'exercice

Le principal événement de l'exercice aura été sans conteste le rachat du cabinet de conseil en stratégie 3D Harmony en janvier 2001. Cette opération permet à votre société de répondre désormais à l'en-

semble des besoins de ses clients :

- ingénierie informatique et conseil méthodologique au travers de Sys-com (offre Omnes destinée aux directions des systèmes d'information) ;
- conseil en organisation et assistance à maîtrise d'ouvrage avec Coorg (offre Artes destinée aux directions opérationnelles) ;
- conseil en stratégie de moyens et alignement stratégique avec 3D Harmony (offre Strates destinée aux directions générales).

On peut aussi citer, parmi les événements importants, le lancement de l'offre transversale e-finances, destinée à faciliter l'intégration des nouvelles technologies et la distribution multicanal chez nos clients. L'activité dans les nouvelles technologies a continué de se développer à un rythme très rapide au premier semestre de l'exercice; elle a atteint 8 % du chiffre d'affaires à fin décembre 2000 (contre 4,2 % l'exercice précédent). Même si la demande s'est ensuite un peu tassée, notre chiffre d'affaires en ce domaine a doublé d'une année sur l'autre, et le taux de 8 % continue à se maintenir; au delà des épiphénomènes conjoncturels, il s'agit bien d'une tendance de fond. Durant l'exercice, les activités résiduelles liées à l'an 2000 et celles liées à la migration euro ont représenté 10,37 % du chiffre d'affaires consolidé.

c) Évolution du marché de l'action Sys-com

L'action Sys-com, qui cotait 23,9 € le 30 juin 2000, a atteint 25 € le 30 juin 2001, soit une progression de 4,6 %. À titre de comparaison, sur la même période l'indice IT. CAC a perdu 47,9 %, et l'indice MIDCAC 7,1 %. Durant l'exercice 2000/2001, votre société a procédé à des rachats d'actions propres sur le marché, mettant ainsi en œuvre les autorisations accordées par l'assemblée générale du 20 janvier 2000: 47 000 titres ont été acquis au cours moyen de 31,24 €, en vue d'une opération de croissance externe (le rapprochement avec 3D Harmony, en l'occurrence, pour le paiement de l'*earn out*), et 2 119 titres ont été acquis au cours moyen de 27,57 € pour la régularisation des cours. Ces acquisitions ont régulièrement été déclarées au CME.



Dendrocalamus
s
giganteus
Bambou géant
de Birmanie.

Peut, en
période de
croissance,
pousser de
40 cm par
jour et
atteindre à
maturité une
hauteur
de 35 mètres.

mbre 2001

Par ailleurs, une nouvelle version de notre site Web a été mise en ligne le 1^{er} mars 2001, afin d'offrir un espace destiné aux investisseurs et à nos actionnaires: accès au rapport annuel, à l'ensemble de nos communiqués, au cours du titre, à l'agenda, etc.

d) Évolutions du périmètre de consolidation, de l'activité des filiales et des participations

Comme indiqué ci-dessus, la structure du groupe a été renforcée par l'intégration de 3D Harmony. Le périmètre de consolidation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2001 se compose de trois sociétés:

- Sys-com,
- sa filiale à 95,10 %, Coorg,
- sa filiale à 99,95 %, 3D Harmony,
- et d'une société nouvelle, sans activité à ce jour, Moncey SA, créée en juin 2001 et destinée à recevoir l'activité opérationnelle de Sys-com, selon un traité d'apport qui sera examiné par une assemblée générale extraordinaire *ad hoc* qui se tiendra le 20 décembre prochain.

• 3D Harmony

Dans un souci d'uniformisation des dates de clôture des sociétés du groupe, l'exercice 2001 de 3D Harmony est d'une durée exceptionnelle de 6 mois (décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2001 de 3D Harmony).

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2001, 3D Harmony a réalisé un CA de 1,8 M€ (11,8 MF) en croissance de 32 % par rapport au premier semestre 2000. Les effectifs sont restés stables avec 17 collaborateurs au 30 juin 2001. Au cours de l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2001, 3D Harmony a réalisé un excédent brut d'exploitation de 0,2 M€ (1,3 MF), soit 11,4 % du CA contre l'équilibre au cours de l'exercice précédent, et un résultat net après impôts de 0,118 M€ (0,77 MF) à comparer à 0,02 M€ (0,14 MF) pour le premier semestre 2000.

Pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001, les chiffres pro forma de 3D Harmony sont :

CA	3,20 M€	(20,80 MF)
EBE	0,40 M€	(2,40 MF)
RN	0,22 M€	(1,44 MF)

• Coorg

Du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001, Coorg a réalisé un CA de 10,0 M€ (65,78 MF) en croissance de 40 % par rapport aux 12 mois précédents. Ses effectifs sont passés de 46 collaborateurs au 30 juin 2000 à 65 au 30 juin 2001. Notons que, malgré un *turn-over* élevé, le recrutement de consultants experts des métiers de la banque et de l'assurance a été conforme aux objectifs. Dans cette spécialité, le marché du travail conserve une bonne fluidité.

Il faut souligner, par ailleurs, que le département assurances de Coorg a fait l'objet d'un développement volontariste au début de l'exercice; il a représenté 10 % du chiffre d'affaires de cette société en 2000/2001, contre 8 % durant l'exercice précédent. Au cours de l'exercice 2000/2001, Coorg a réalisé un excédent brut d'exploitation de 2,3 M€ (15,3 MF), soit 23 % du CA contre 16,3 % sur l'exercice précédent, et un résultat net après impôts de 1,6 M€ (10,4 MF) à comparer à 0,61M€ (4,0 MF) pour l'exercice précédent.

Pour l'exercice du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001, les chiffres de Coorg sont les suivants:

CA	10,0 M€	(65,78 MF)
EBE	2,3 M€	(15,30 MF)
RN	1,6 M€	(10,40 MF)

Ces résultats prennent en compte un remboursement de 131 369 € par l'administration fiscale, cette dernière ayant reconnu la pertinence de nos réclamations à l'égard d'une notification de redressement portant sur les exercices 1997 à 1998.

Coorg a cédé, en juin 2001, les deux tiers de la participation qu'elle détenait dans la société CIBF éditeur et intégrateur de progiciels destinés à la banque. Le montant de la vente, 396 367 €, dégage une plus value avant impôts de 379 598 €. Le solde de la participation, soit 3,98 % du capital de CIBF sera cédé au premier trimestre 2005 pour un montant compris entre 219 527 € et 329 290 € selon les résultats à venir de CIBF

Au cours de son exercice clos le 30 juin 2001, CIBF a réalisé un chiffre d'affaires net de 5,14 M€ (33,7 MF) et un résultat net de 0,5 M€ (3,3 MF). Les comptes de

CIBF n'ont pas été consolidés par le groupe Sys-com dans ses résultats 1999/2000 ; en effet, la participation de Coorg est inférieure à 20 % et l'activité de CIBF n'est pas dans l'axe stratégique de Sys-com.

Par ailleurs, Sys-com détenait jusqu'à fin juillet 2000 une participation de 18 % dans Audisoft, cabinet de conseil spécialisé dans les méthodes de tests. Cette participation a été cédée début août 2000 pour un montant de 139 000 € (913 000 F), dégagant une plus-value nette avant impôts de 129 429 € (849 000 F). Pour son exercice clos le 31 décembre 1999, Audisoft avait réalisé un CA de 0,85 M€ (5,56 MF).

**e) Les résultats consolidés du groupe
(les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IASC)**

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 34,2 M€ (224,2 MF) et progresse de 43,7 % par rapport à l'exercice précédent (36,8 % à périmètre constant). Le pourcentage de valeur ajoutée ressort à 76,63 % du CA.

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 0,75 M€ (4,9 MF), y compris l'amortissement des écarts d'évaluation qui est pratiqué sur une durée de 15 ans. Pour cet exercice nous avons décidé de constituer 63 418 € de provisions suite à des litiges relevant de la juridiction prud'homale.

Le résultat d'exploitation s'élève à 3,47 M€ (22,70 MF) après déduction de la participation des salariés, constitution de la réserve de départ en retraite et de l'amortissement des survaleurs ; il représente 10,2 % du CA (10,2 % à périmètre constant), contre 10,43 % au cours de l'exercice 1999/2000.

Le résultat financier s'élève à 0,3 M€ (2,0 MF) ; il est en sensible augmentation en raison de la hausse des taux à court terme, du remboursement de nos emprunts à taux variable et des plus values dégagées lors de la cession des participations non stratégiques.

Le résultat courant consolidé avant impôts s'élève à 3,8 M€ (24,7 MF), ou 3,6 M€ (23,7 MF) à périmètre constant, contre 2,5 M€ (16,2 MF) au cours de l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 2,3 M€ (15,3 MF), soit 6,8 % du CA (6,9 % à périmètre constant), contre 1,45 M€ (9,8 MF) et 6,3 % du CA au cours de l'exercice précédent.

f) Les perspectives d'avenir du groupe

La croissance du marché devrait continuer d'être soutenue lors des prochains exercices, mais à un rythme plus modéré qu'au cours des trois années précédentes. Pour les douze mois qui viennent, au-delà du ralentissement de l'économie européenne, le tertiaire financier va être très occupé par le changement de monnaie, et affecté par les frais qui en résultent.

Dans ce contexte favorable à moyen terme, même s'il est plus heurté à court terme, Sys-com s'est fixé pour objectif de poursuivre son développement d'acteur incontournable du tertiaire financier, selon deux axes majeurs :

- Maintien d'une croissance interne rentable et supérieure de trois à cinq points à celle du marché.
- Première implantation en Europe. Après avoir fait mener une étude par un cabinet spécialisé dans l'offre et la demande en conseil et ingénierie dans l'ensemble des pays européens, Sys-com a sélectionné l'Espagne et la Grande-Bretagne pour ses premières implantations hors de France.

g) Les facteurs de risques

Risque client: Il n'existe pas de risque client. Les dix premiers clients représentent 61,49 % du CA ; le client le plus important ne dépasse pas 11,62 % du CA ; le taux de fidélité des clients est de 97 % contre 93 % un an auparavant. Il n'y a pas de risque significatif de non règlement sur les factures émises ou à émettre. Les provisions pour risque s'élèvent à 0,22 % du CA, soit 76 346 €.

Risque fournisseur: Néant.

Risque de change: Néant.

Risque de taux: Sys-com a pris la décision de rembourser ses emprunts à taux variables contractés en 1999 ; en effet, ceux-ci n'étaient pas couverts contre la hausse des taux du marché qui s'est manifestée vers le milieu de l'exercice. Au 30 juin 2001, le mon-

tant des emprunts à taux variables était nul, contre 1,234 M€ au 30 juin 2000.

Risque technologique: L'évolution des technologies nécessite une réactualisation permanente des connaissances de nos collaborateurs. Le budget formation de Sys-com en 2000, qui intègre l'ensemble des coûts internes et externes, s'est élevé à 0,68 M€ (4,5 MF).

Risque lié à la propriété intellectuelle: L'ensemble des marques utilisées par Sys-com est déposé à l'INPI.

Risque lié aux ressources humaines: Sys-com a signé avec la délégation unique du personnel un accord sur les modalités d'application de l'accord Syntec lié à la loi Aubry II. Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} février 2000.

Sys-com n'a pas tenu son objectif d'améliorer la fidélité de ses collaborateurs, en particulier celle des consultants. Le groupe rencontre les mêmes difficultés que ses confrères en matière de *turn-over* (23,05 % contre 15,35 % au cours de l'exercice précédent) et dans ses opérations de recrutement.

Risque social: Huit litiges relevant de la juridiction prud'homale sont en cours; les montants réclamés, soit 63 418 € (416 KF), sont entièrement provisionnés.

Risque informatique: Sys-com a mis en place le dispositif nécessaire pour la bascule à l'euro. La paie est effectuée en euros depuis le 1^{er} janvier 2001, et le système d'information commercial, comptable et financier a basculé au 1^{er} juillet 2001. Le système informatique, l'Intranet et le serveur Web sont indépendants les uns des autres et bénéficient chacun d'un système de protection efficace sous la responsabilité de l'informatique interne.

Il n'existe pas d'autres risques identifiés.

Faits exceptionnels et litiges: L'administration fiscale a reconnu le bien fondé de nos réclamations concernant le redressement infligé à Coorg. Ce litige est désormais clos et se solde par un redressement de 113 413 € contre 244 780 € initialement demandés.

À la connaissance de la société il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige ayant eu ou pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat de la société ou du groupe.

2. SYS-COM: COMPTES SOCIAUX

a) Progression du chiffre d'affaires et du résultat

Nous vous rappelons que Sys-com est la société de tête du groupe, en charge de la commercialisation de l'offre Omnes auprès des directions des systèmes d'information des grands comptes du tertiaire financier.

Au cours de l'exercice 2000/2001 clos le 30 juin 2001, Sys-com a réalisé un chiffre d'affaires de 23,11 M€ (151,6 MF) qui est supérieur aux prévisions. Malgré le ralentissement du marché constaté à partir de mars 2001, la croissance est de 33,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Le taux de valeur ajoutée s'élève à 75,1 % du CA; il se montait à 77,6 % pour les 12 mois précédents; cette baisse est due à un appel renforcé à la sous-traitance afin de faire face à la demande de nos clients.

Le résultat d'exploitation atteint 1,82 M€ (11,9 MF), soit 7,9 % du CA, contre 9,2 % un an plus tôt; le résultat net de l'exercice s'élève à 1,38 M€ (9,0 MF). Ces chiffres intègrent un dividende de 0,13 M€ (0,84 MF) en provenance de Coorg (suite à son exercice de 6 mois clos le 30 juin 2000) ainsi que, pour un montant de 57 480 €, des charges d'honoraires, d'audit et d'avocat pour l'acquisition de 3D Harmony.

b) Événements postérieurs à la clôture

Sur le plan de la marche des affaires, le premier bimestre de l'exercice est à l'image du dernier trimestre de l'exercice précédent, c'est-à-dire marqué par un bon développement des activités de conseil, mais aussi par un ralentissement de la demande d'ingénierie de la part des banques et compagnies d'assurances. La baisse des marchés financiers, la préparation du passage à l'euro et la moindre urgence de l'intégration d'Internet dans la politique de distribution multicanal ont entraîné un resserrement des budgets des donneurs d'ordres et le décalage de certains projets. Ce contexte a entraîné pour Sys-com une dégradation du taux d'affectation et une moindre visibilité. Un renforcement de l'action commerciale, une réduction des dépenses, en particulier dans le domaine de la sous-traitance, et un décalage de certains recrutements sont les trois axes de l'ac-



Sageritia,
bonsai de
Shanghai

La taille du bonsai — qui signifie « arbre en pot » — est un art millénaire d'origine chinoise remontant à la dynastie Song (960-1279). Tout l'art consiste à parfaire la forme sans dénaturer l'essence pour obtenir l'harmonie.

tion qui a été mise en œuvre afin de faire face à une situation qui devrait perdurer jusqu'à la fin du premier trimestre 2002.

Pour le premier bimestre, le chiffre d'affaires consolidé, qui s'élève à 5,64 M€ (+ 35,15 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 00/01), est néanmoins supérieur à celui figurant dans notre plan de marche.

Signalons aussi la démission de M. SAURIN de son mandat de membre du directoire et de sa fonction de directeur du marché Assurance. Ce départ fait l'objet d'un litige, dont nous contestons les attendus, et d'une demande reconventionnelle de la part de Sys-com. Enfin, notons que Sys-com a signé un accord avec le

propriétaire des locaux du 3 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, devenant ainsi titulaire d'un bail concernant 500 m² de locaux, dont la moitié sont occupés par 3D Harmony et dont l'autre moitié sera occupée par la direction et des fonctions communes groupe.

c) Fixation du dividende

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante et, conformément à la politique de distribution annoncée, de fixer le dividende net de l'exercice 2000/2001 à 0,30 € assorti d'un avoir fiscal de 0,15 € pour les personnes physiques, soit une distribution globale de 544 104 €.

Sys-com SA: Affectation du résultat	en francs	en euros
Bénéfice à affecter	9 024 637 F	1 375 797 €
Report à nouveau distribuable	16 831 627 F	2 565 965 €
TOTAL	25 856 264 F	3 941 762 €
Dotations à la réserve légale	0 F	0 €
Dotations à la réserve spéciale des PV à LT	204 764 F	31 216 €
Distribution d'un dividende de 0,30 € pour chacune des 1 813 680 actions, assorti d'un avoir fiscal de 0,15 € *	3 569 088 F	544 104 €
Affectation du solde au compte report à nouveau	22 082 412 F	3 366 442 €
TOTAL	25 856 264 F	3 941 762 €

* avoir fiscal pour les personnes physiques

Pour les trois derniers exercices Sys-com a versé à ses actionnaires les dividendes suivants :

	Montant distribué	Dividende net par action	Avoir fiscal attaché à chaque action	Dividende brut par action	
97/98 *	483 648 F	24 F	12 F	36 F	* Montants en francs sur une base de 20 152 actions.
98/99 *	1 209 120 F	60 F	30 F	90 F	
99/00 **	2 379 392 F	1,31 F	0,66 F	1,97 F	
en € (99/00)	362 735 €	0.20 €	0.10 €	0.30 €	** Sur la base de 1 813 680 actions.

d) Nomination de deux nouveaux membres au conseil de surveillance

Il est proposé, conformément aux statuts, de nommer deux nouveaux membres au conseil de surveillance, pour une période de 6 ans. Ces deux nominations visent à adapter la structure à l'accroissement récent de la taille de Sys-com, ainsi qu'à mettre en œuvre le règlement intérieur dont le conseil de surveillance s'est doté pour une meilleure efficacité.

- La nomination de M. Patrick PAGNI * comme deu-

xième administrateur indépendant est proposée.

- De même, la nomination de M. Didier VERGNIÈRES *, précédemment membre du directoire, comme représentant les salariés actionnaires.

e) Attribution de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance

Sys-com a pour politique de distribuer 25 % environ de son résultat net consolidé part du groupe à ses actionnaires. De même, nous vous proposons

* voir notices en page 58

d'adopter une politique de distribution de jetons de présence en rémunération du travail qui est demandé aux membres du conseil de surveillance. Le montant total distribué sera de 1 % du résultat net consolidé, à répartir entre les membres du conseil; à titre transitoire, et pour cet exercice, le montant prévu dans la résolution qui vous est soumise est de 0,5 % du résultat de l'exercice 2000/2001, soit 11 650 €.

f) Mise en œuvre d'une politique de soutien aux actions de développement durable

Sys-com a pour politique de privilégier une croissance durable au bénéfice de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. De même, nous voudrions participer à des actions concrètes vis-à-vis de la société civile. Aussi, nous vous proposons de consacrer désormais 1 % de notre résultat net part du groupe au financement d'associations ou de fondations partageant nos valeurs: formation professionnelle, insertion, aide à la création de micro-entreprises, financement de micro-crédits. Nous ne pouvons nous plaindre à juste titre d'une législation pesante et de l'omniprésence de l'État dans les affaires économiques sans simultanément développer des actions utiles pour la collectivité, cohérentes avec notre image, mais indépendantes de toute obligation. Nous comptons sur votre soutien à cette initiative.

g) Nomination d'un second commissaire aux comptes suite à la démission de M. François HESSE

M. François HESSE nous a présenté sa démission avec pour date d'effet la fin de l'assemblée générale du 20 novembre 2001. Sys-com tient à le remercier de la haute qualité des services qu'il a apportés à l'entreprise pendant 17 ans, d'abord comme expert comptable puis, à partir de 1996, comme commissaire aux comptes.

Il est proposé à l'assemblée de nommer au poste de commissaire aux comptes, pour un mandat de 6 ans, le cabinet Constantin Associés (114, rue Marius-Aufan - 92532 Levallois-Perret) représenté par M. Jean-Paul SÉGURET (né le 4 octobre 1956), qui nous a confirmé son acceptation.

h) Nomination d'un second commissaire aux comptes suppléant suite à la démission de M. Gérard DECAUX

M. Gérard DECAUX a présenté sa démission avec pour date d'effet la fin de l'assemblée générale du 20 novembre 2001.

Il est proposé à l'assemblée de nommer au poste de commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat de 6 ans, M. Gilles CART-TANNEUR (52, rue des Côtes 78600 - Maisons-Laffitte), qui nous a confirmé son acceptation.

i) Rémunération des dirigeants

Au cours de l'exercice 2000/2001, la rémunération brute effectivement versée aux mandataires sociaux a été:

• *Conseil de surveillance*

Jean-François GAUTIER *, Jean-Luc GARDIE,
Patrick VAYN 0 €

• *Directoire*

Alan FUSTEC 145 491 €
Jean-Luc CARPENTIER ** 10 290 €
Stéphane MORVILLEZ 108 211 €
Jean-Paul SAURIN 114 786 €
Didier VERGNIÈRES 112 398 €

* Jean-François GAUTIER exerce la direction administrative et financière du groupe. À ce titre, il est appointé par Sys-com sur la base de 138 253 € annuels.

** Jean-Luc CARPENTIER, PDG de Coorg, a perçu à ce titre une rémunération de 147 212 € au cours de l'exercice.

Jean-François DENEY, PDG de 3D harmony, a perçu à ce titre une rémunération de 112 156 € du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001.

j) Identité des personnes physiques ou morales détenant une participation significative au 30 juin 2001

Arcole 27,45 %
Sys-com Direction 19,74 %
PEE 4,43 %
J.-L. GARDIE 3,61 %

Alan FUSTEC
Président du directoire

II. Rapport du directoire à l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2001

32

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation trois projets relatifs à :

- l'octroi d'options d'achat d'actions au bénéfice de l'équipe dirigeante ;
- l'émission d'emprunts obligataires ;
- l'augmentation du capital.

Nos commissaires aux comptes vous liront ensuite leurs rapports sur ces projets.

a) Octroi d'options d'achat d'actions

La fiscalité des stock-options, qui restait incertaine depuis longtemps, vient d'être clarifiée par une loi votée par le parlement. Il semble donc maintenant possible d'envisager la mise en place d'un système d'options d'achats d'actions au bénéfice des cadres dirigeants du groupe : membres du directoire, PDG et DG de filiales. Une résolution vous est proposée en ce sens.

Pour les autres collaborateurs, un plan d'épargne d'entreprise (PEE) investi partiellement en actions Sys-com a été mis en place dès 1997 ; il fut étendu aux salariés de Coorg dès juillet 1999, puis à ceux de 3D Harmony à partir de février 2001.

b) Financement de la croissance

Notre croissance se fait selon deux axes :

- croissance interne, autofinancée car rentable ;
- croissance externe financée par emprunt ou par augmentation de capital avec une attention toute particulière apportée à l'impact sur le bénéfice par action.

En mars 1999, nous avons intégré le cabinet Coorg, cette opération étant financée par emprunts, partiellement remboursés depuis grâce aux capitaux levés en mars 2000 suite à l'introduction en Bourse.

En janvier 2001, le cabinet 3D Harmony nous a rejoint, l'opération étant financée par la trésorerie (comptant et *earn out*).

Au quatrième trimestre 2001, Sys-com va financer une augmentation de capital de Coorg et de 3D Harmony, cela afin :

- d'une part, d'harmoniser le ratio chiffre d'affaires/capitaux propres et d'éviter des montants disproportionnés de participation des salariés ;
- d'autre part, de doter 3D Harmony du fond de roulement qui est nécessaire à sa croissance. La situation financière actuelle du groupe est saine, mais nous devons nous préoccuper dès maintenant du financement des opérations futures.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2000 avait autorisé le directoire à procéder à l'émission d'océanes dans la limite d'une augmentation induite du capital actuel de 241 824 €, soit 20 % du capital existant. Cette autorisation, qui vient à échéance en janvier 2002, n'a pas été utilisée. Nous vous demandons de la renouveler pour une période de deux ans.

De même, nous vous demandons d'autoriser le directoire à émettre en une ou plusieurs fois des actions nouvelles et à définir les modalités de cette émission dans la limite d'une augmentation induite du capital actuel de 362 736 €, soit 30 % du capital existant.

Alan FUSTEC
Président du directoire

Rapport du conseil de surveillance à l'assemblée générale du 20 novembre 2001

Les membres du conseil de surveillance se sont réunis à quatre reprises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2001 afin d'examiner, au travers des rapports trimestriels du directoire, la marche courante du groupe et l'avancement de la réalisation des objectifs stratégiques fixés.

Les comptes de l'exercice 2000/2001, ainsi que le rapport annuel du directoire ont été portés à notre connaissance, vérifiés et contrôlés. La croissance de l'activité et des résultats est supérieure aux prévisions ; cela démontre le bien fondé des options

prises et la pertinence des décisions du directoire, qui termine ainsi avec un an d'avance le plan stratégique 1997/2002.

Le prévisionnel 2001/2002 ainsi que les hypothèses de base du nouveau plan stratégique 2001/2006 nous ont été présentés par le président du directoire, et nous nous sommes assurés de leur cohérence.

Pour ces raisons, votre conseil vous invite à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Jean-François GAUTIER
Président du conseil de surveillance

Rapport du conseil de surveillance à l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2001

Les membres du conseil de surveillance se sont réunis afin d'examiner le rapport du directoire et de vérifier le bien fondé des résolutions proposées à l'AGE du 20 novembre 2001.

Après avoir pris connaissance des explications

du directoire sur le dispositif de financement à long terme de la croissance de votre société, ainsi que sur les modalités d'intéressement des mandataires sociaux, votre conseil vous invite à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Jean-François GAUTIER
Président du conseil de surveillance

Les comptes consolidés en K€

BILAN CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2001 (en K€)

ACTIF	30 juin 2001	30 juin 2000	Pro Forma 30 juin 2000 (3)	30 juin 1999
Écart d'acquisition	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	5 184	2 985	5 179	3 147
Immobilisations corporelles	759	181	261	114
Immobilisations financières	533	1 021	1 139	881
Titres mis en équivalence	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISÉ	6 476	4 187	6 579	4 141
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	12 619	7 325	8 173	5 761
Autres créances et comptes de régularisation	1 743	616	909	476
Valeurs mobilières de placement	3 743	6 207	5 795	530
Disponibilités	1 074	1 243	579	1 095
ACTIF CIRCULANT	19 179	15 391	15 456	7 863
TOTAL ACTIF	25 655	19 578	22 035	12 003
PASSIF	30 juin 2001	30 juin 2000	30 juin 2000	30 juin 1999
Capital (1)	1 209	1 209	1 209	307
Primes (1)	6 370	6 370	6 370	16
Réserves et résultats consolidés (2)	2 859	2 364	2 329	1 764
Autres	0	0	0	0
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	10 439	9 943	9 909	2 087
INTÉRÊTS MINORITAIRES	105	83	65	169
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	270	329	423	127
Emprunts et dettes financières	963	2 109	2 180	2 418
Fournisseurs et comptes rattachés	1 534	909	1 187	1 053
Autres dettes et comptes de régularisation	12 345	6 204	8 272	6 150
DETTES	14 842	9 222	11 638	9 621
TOTAL PASSIF	25 655	19 578	22 035	12 003

(1) De l'entreprise mère consolidante

(2) Dont résultat de l'exercice : 2 330 1 499 1 464 849
 Incidence neutralisation actions propres (1 381)

(3) Voir dans les annexes le chapitre 8, « Autres informations »,
 rubrique « Variation du périmètre de consolidation ».

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2001 (en K€)

	30 juin 2001 RÉEL		30 juin 2000 RÉEL		30 juin 2000 Pro forma (2)		30 juin 1999 RÉEL (a)
	12 mois	% CA	12 mois	% CA	12 mois	% CA	12 mois
Chiffre d'affaires	34 176	100 %	23 781	100 %	25 141	100 %	16 771
Autres produits d'exploitation	313	-	648	-	649	-	(666)
Achats consommés	5 457	16,0 %	2 414	10,2 %	2 806	10,9 %	1 237
Charges de personnel (1)	21 622	63,3 %	15 486	65,1 %	16 315	63,3 %	10 657
Autres charges d'exploitation	2 531	7,4 %	3 099	13,0 %	3 373	13,1 %	2 351
Impôts et taxes	658	1,9 %	400	1,7 %	436	1,7 %	209
Dotations aux amortissements et aux provisions	750	2,2 %	549	2,3 %	640	2,5 %	397
Résultat d'exploitation	3 471	10,2 %	2 481	10,4 %	2 221	8,6 %	1 255
Charges (-) et produits (+) financiers	303	0,9 %	(7)	0,0 %	(12)	0,0 %	123
Résultat courant des entreprises intégrées	3 774	11,0 %	2 474	10,4 %	2 209	8,6 %	1 378
Charges et produits exceptionnels	111	0,3 %	9	0,0 %	271	1,0 %	16
Impôt sur les résultats	1 478	4,3 %	887	3,7 %	938	3,6 %	508
Résultat net des entreprises intégrées	2 408	7,0 %	1 596	6,7 %	1 542	6,0 %	886
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	-	0	-	0	-	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 408	7,0 %	1 596	6,7 %	1 542	6,0 %	886
Intérêts minoritaires	78	0,2 %	97	0,4 %	78	0,3 %	37
RÉSULTAT NET (part du groupe)	2 330	6,8 %	1 499	6,3 %	1 464	5,7 %	849
Nombre d'actions	1 813 680	-	1 813 680	-	1 813 680	-	20 152
Résultat net par action en euros	1,28	-	0,83	-	0,81	-	42
(1) Y compris participation des salariés	444		122		122		202

(2) Voir dans les annexes le chapitre 8, «Autres informations»,
rubrique «Variation du périmètre de consolidation».

(a) Coorg et Manatech sur 3 mois

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉS (en K€)

	30 juin 2001		30 juin 2000		30 juin 1999
		% CA		% CA	
Ventes de marchandises	2	0,00 %	21	0,09 %	10
Coût d'achat des marchandises	2	0,01 %	18	0,07 %	7
Marge commerciale	0	0,00 %	3	0,01 %	3
Production vendue	34 174	100,00 %	23 760	99,91 %	16 761
Chiffre d'affaires	34 176	100,00 %	23 781	100,00 %	16 771
Production stockée	0	0,00 %	0	0,00 %	(843)
Production de l'exercice	34 174	99,99 %	23 760	99,91 %	15 918
Autres achats et charges externes	7 986	23,37 %	5 495	23,11 %	3 580
Valeur ajoutée	26 188	76,63 %	18 268	76,82 %	12 340
Subventions	37	0,11 %	6	0,02 %	129
Impôts, taxes et versements assimilés	658	1,93 %	400	1,68 %	386
Charges de personnel	21 622	63,27 %	15 486	65,12 %	10 657
Excédent brut d'exploitation	3 945	11,54 %	2 388	10,04 %	1 426
Reprises sur provisions et transfert de charge	275	0,81 %	639	2,69 %	226
Autres produits	1	0,00 %	3	0,01 %	0
Dotations aux amortissements et provisions	750	2,19 %	549	2,31 %	397
Autres charges	0	0,00 %	0	0,00 %	0
Résultat d'exploitation	3 471	10,16 %	2 481	10,43 %	1 255
Résultat financier	303	0,89 %	(7)	(0,03 %)	123
Résultat courant avant impôt	3 774	11,04 %	2 474	10,41 %	1 378
Résultat exceptionnel	111	0,32 %	9	0,04 %	16
Bénéfice av. impôts et apr. participation et amortissement des incorporels	3 886	11,37 %	2 483	10,44 %	1 394
Impôts sur les bénéfices	1 478	4,32 %	887	3,73 %	508
Bénéfice apr. dot. aux amort. des incorporels	2 408	7,05 %	1 596	6,71 %	886
<i>dont part minoritaires</i>	<i>78</i>	<i>0,23 %</i>	<i>97</i>	<i>0,41 %</i>	<i>37</i>
Bénéfice de l'exercice (part du groupe)	2 330	6,82 %	1 499	6,30 %	849

FLUX DE TRÉSORERIE (en K€)

	30 juin 2001		Pro Forma 30/06/00	
	Montants	Total	Montants	Total
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>				
Résultat net des sociétés intégrées		2 408		1 596
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		169		451
• amortissements et provisions	349		643	
• variation des impôts différés	(137)		21	
• plus-values de cession, nettes d'impôt	(43)		(213)	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-	-	-	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		802		(1 814)
• stocks	0		0	
• créances d'exploitation	(5 021)		(1 704)	
• dettes d'exploitation	5 823		(110)	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		3 379		233
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>				
Acquisition d'immobilisations		(3 671)		(1 184)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		1 029		518
Incidence des variations de périmètre		(1 821)		(746)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(4 463)		(1 412)
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(354)		(202)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(9)		(120)
Augmentations de capital en numéraire		0		6 559
Émissions d'emprunts		189		630
Remboursements d'emprunts		(1 405)		(939)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(1 578)		5 928
Variation de trésorerie		(2 662)		4 748
Trésorerie d'ouverture		7 450		1 625
Trésorerie de clôture		4 788		6 373

Groupe Sys-com : annexe aux comptes consolidés

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

• Cessions de participations

La participation de 18 % détenue dans Audisoft par Sys-com a été cédée en juillet 2000 pour un montant de 139 000 €. La participation de 14,98 % détenue par Coorg dans CIBF a été cédée partiellement (74 % des titres détenus) en juin 2001 pour un montant de 396 367 €. Le solde fait l'objet d'une promesse d'achat au 1^{er} trimestre 2005 pour un montant compris entre 219 527 € et 329 290 €. Ces deux participations ne faisaient pas partie du périmètre consolidé.

• Acquisition de 3D Harmony

Le deuxième semestre a été marqué par la prise de contrôle à 100 % de 3D Harmony et son intégration dans les comptes consolidés avec date d'effet au 1^{er} janvier 2001. Ce cabinet de conseil a réalisé sur l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2001 un CA de 1 797 K€ et un RN de 118 K€.

• Intégration fiscale

Une demande d'intégration fiscale a été faite en juin 2001 auprès de l'administration par Sys-com, Coorg et 3D Harmony. Sa prise d'effet intervient au 1^{er} juillet 2001.

• Passage à l'euro de l'ensemble du système de paie du groupe

Le 1^{er} janvier 2001 la paie de l'ensemble des sociétés du groupe a basculé à l'euro. Le solde du système d'information, et en particulier la comptabilité et la facturation, basculera en juillet 2001.

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

• Identité des sociétés du groupe

Société mère SYS-COM
3, rue Moncey – 75009 Paris
Siret : 330 013 301 000 40

Filiales COORG
3, rue Moncey – 75009 Paris
Siret : 340 942 416 000 25

 3D HARMONY CONSEIL
3 bis, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 Paris
Siret : 341 850 626 000 50

Sys-com détient Coorg à 95,1 % et 3D Harmony Conseil à 99,95 %.

Exclusion du périmètre de consolidation

La société Moncey n'a pas été retenue en consolidation du fait qu'elle n'a aucune activité à ce jour. Sa consolidation aurait un impact insignifiant sur le bilan et sur le compte de résultat consolidés.

3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

• Règles et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec la réglementation comptable française (CRC n° 99-02 relatifs aux comptes consolidés).

Sys-com exerçant un contrôle majoritaire dans ses filiales, celles-ci ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale. L'amortissement des écarts d'évaluation est constaté en charges d'exploitation.

• Durée des exercices

La société Sys-com et ses filiales Coorg et 3D Harmony Conseil clôturent leur exercice social le 30 juin 2000. La société 3D Harmony Conseil a modifié la date de clôture de son exercice social du 31 décembre au 30 juin. Les comptes du 31 décembre 2000 ont fait l'objet d'un audit du commissaire aux comptes se traduisant par la certification de ces mêmes comptes. Les comptes du 30 juin 2000 ont aussi fait l'objet d'un audit du commissaire aux comptes et servent de base à l'établissement des comptes pro forma. Les éléments du compte de résultat concernant la période du 1^{er} janvier 2001 au 30 juin 2001 ont été retenus pour l'établissement des comptes consolidés au 30 juin 2001.

• Méthodes préférentielles

En matière de méthodes comptables préférentielles, il convient de noter qu'aucun retraitement des opérations de crédit-bail n'est effectué au motif que ces opérations ne sont pas significatives.

• Changement de méthode comptable

Le groupe Sys-com comptabilise depuis le 1^{er} juillet ses engagements en matière de retraite et pensions ; cette méthode étant considérée comme préférentielle et conduisant à une meilleure information.

L'impact sur les postes est donné dans le tableau en bas de page.

Impact du changement de méthode comptable (en K€)...

	État conso- lidé 2001	Impact changement de méthode sur consolidé 2001	Impact changement de méthode sur conso- lidé 2000 pro forma
sur les postes du bilan			
Réserves et résultat consolidés	2 859	(121)	(127)
Capitaux propres – Part du Groupe	10 439	(121)	(127)
Provisions pour risques et charges	270	184	197
Autres créances et comptes de régul.	1 743	63	70
sur les postes du compte de résultat			
Résultat d'exploitation	3 471	13	(61)
Impôt sur les résultats	1 478	6	(20)
Résultat net – part du groupe	2 330	7	(41)

• Principes d'évaluation

Écart de première consolidation

En application des recommandations, l'écart de première consolidation est affecté à des éléments identifiables (écart d'évaluation).

Immobilisations incorporelles

– Frais de recherche et développement: Le groupe n'active pas de frais de recherche et développement.

– Fonds de commerce: Les éléments du fonds de commerce ayant pour origine l'affectation des écarts de première consolidation font l'objet d'un amortissement linéaire sur 15 ans. Les autres éléments du fonds de commerce constitués par des contrats de maintenance de progiciels achetés sont amortis, en fonction de leur durée de vie, et provisionnés de façon à ramener la valeur nette comptable du poste à zéro. Ils sont totalement amortis au 30 juin 2001.

– Autres immobilisations incorporelles: Les autres immobilisations incorporelles (progiciels) sont évaluées à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 ans pour les progiciels acquis depuis le 1^{er} juillet 1998, et de 4 ans pour les progiciels acquis antérieurement.

Immobilisations corporelles

– Valorisation: Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

– Amortissement: Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Agencements

et installations linéaire 5 ans

Matériel de bureau

et informatique. . . linéaire 3 ans, dégressif 3 ou 4 ans

Mobilier linéaire 6 ans 8 mois

Autres immobilisations

corporelles linéaire 5 ans

Immobilisations financières

– Les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition, éventuellement corrigée des écarts d'évaluation. À la clôture de l'exercice, cette valeur est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage. Cette dernière est annuellement appréciée en prenant en considération les éléments suivants:

- capitaux propres,
- plus values latentes,
- rentabilité,
- éléments prévisionnels,
- utilité pour l'entreprise.

Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Autres titres immobilisés

– Valeurs mobilières immobilisées: Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte d'une éventuelle diminution de la valeur des titres en fin d'exercice.

– Prêts: Les prêts, mis en place dans le cadre de la contribution à l'effort construction (durée de 20 ans), donnent lieu à la constatation d'une provision pour tenir compte de la dépréciation monétaire.

Créances

– Valorisation: Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

– Dépréciation: Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les créances clients de plus de un an, sur lesquelles le risque d'irrecouvrabilité est fort, sont systématiquement provisionnées à 100 %.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées selon la méthode du premier entré – premier sorti.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte d'une éventuelle diminution de la valeur des titres à la clôture de l'exercice.

• **Fait générateur du chiffre d'affaires**

Les contrats traités par le groupe Sys-com entrent dans le cadre des contrats de prestations discontinues à échéances successives:

- prestations fractionnées dans le temps,
- comportant plusieurs étapes successives et distinctes entre elles,
- pouvant être résiliées à l'achèvement de chaque étape, chacune faisant l'objet d'un prix distinct,
- facturées ou facturables en cours d'exécution.

La méthode comptable préconisée par le plan comptable général pour ce type de prestation est la méthode à l'avancement (le degré d'avancement est calculé par les charges).

L'enregistrement des produits générés par les contrats, s'effectue selon les principes suivants:

– Pour les contrats au forfait, tant qu'une étape n'est pas produite et facturée à 100 %, le chiffre d'affaires correspondant est enregistré en produits constatés d'avance et la production effective évaluée au prix de vente est comptabilisée en facture à établir. Cette production effective est mesurée en permanence, et le pourcentage d'avancement qui permet de la calculer tient compte des écarts éventuellement constatés.

– Pour les contrats en régie, une comparaison est effectuée entre le montant de la facturation effectuée et le montant de la production évaluée en prix de vente; la différence est enregistrée en produits constatés d'avance si la facturation est supérieure à la production, et en factures à établir dans le cas contraire.

• **Impôts différés**

Les décalages temporaires d'impôts donnent lieu à constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable (actualisation en fonction de l'évolution des taux d'impôts sur les sociétés). Les impôts différés passifs sont systématiquement pris en compte; les impôts différés actifs sont pris en compte dans la limite des perspectives bénéficiaires à court terme.

• **Éléments constitutifs du résultat courant et du résultat exceptionnel**

Conformément aux recommandations de l'OECCA et par application des normes internationales, le groupe Sys-com comptabilise les éléments inhabituels des activités ordinaires en résultat courant.

Ainsi, seuls les éléments extraordinaires sont comptabilisés sous la rubrique « résultat exceptionnel ».

Conseil s'élève à 5 970 K€. Il a été affecté de la façon indiquée dans le tableau ci-dessous :

L'écart affecté aux fonds de commerce est amorti sur 15 ans. L'écart affecté aux titres de participation ne subit aucun amortissement mais fait l'objet d'un réexamen en fin d'exercice

4. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS À L'ACTIF DU BILAN (en K€)

• **Frais de recherche et de développement**

Tous les frais sont totalement amortis au 30 juin 2001.

• **Écarts d'évaluation**

L'écart de première consolidation consécutif aux prises de participation dans Coorg et 3D Harmony

(Tous montants en K€)	Brut	Amort.	Net
Fonds de commerce Coorg	3 643	546	3 097
Titres de participation CIBF	233	0	233
Fonds de commerce			
3D Harmony	2 094	70	2 024
TOTAL	5 970	616	5 354

• **Mouvements ayant affecté les postes d'immobilisation (en K€)**

<u>Immobilisations incorporelles</u>	Brut 01/07/00	Variation périmètre	Acquisition	Cessions, vir. poste à poste	Brut 30/06/01	Amort. et provisions 30/06/01	Net 30/06/01	Net 30/06/00
Frais de recherche et développement	192	0	0	160	32	32	0	5
Concessions, brevets	2	8	7	0	17	9	8	1
Fonds de commerce	187	0	0	0	187	187	0	0
Écart d'évaluation	3 167	2 600	0	30	5 737	616	5 121	2 903
Logiciels	348	9	19	135	241	187	54	74
Total	3 896	2 617	26	325	6 214	1 031	5 183	2 983

<u>Immobilisations corporelles</u>	Brut 01/07/00	Variation périmètre	Acquisition	Cessions, vir. poste à poste	Brut 30/06/01	Amort. et provisions 30/06/01	Net 30/06/01	Net 30/06/00
Agencements, aménagements et installations	102	20	477	17	582	134	448	28
Installations techniques, matériels	4	0	0	4	0	0	0	3
Matériel de transport	68	0	30	29	69	12	57	35
Matériel de bureau et informatique	271	151	154	50	526	345	181	85
Mobilier	86	21	43	2	148	85	63	31
Autres immobilisations corporelles amortissables	0	8	0	0	8	0	8	0
Total	531	200	704	102	1 333	576	757	182

<u>Immobilisations financières</u>	Brut 01/07/00	Variation périmètre	Acquisition	Cessions, vir. poste à poste	Brut 30/06/01	Amort. et provisions 30/06/01	Net 30/06/01	Net 30/06/00
Titres de participation	33	0	39	27	45	0	45	33
Créances rattachées à des participations	0	0	27	27	0	0	0	0
Écart d'évaluation	587	0	0	354	233	0	233	587
Autres titres immobilisés	279	0	105	291	93	0	93	279
Prêts	60	0	34	0	94	31	63	39
Prêts au personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	83	34	8	24	101	0	101	83
Total	1 042	34	213	723	566	31	535	1 021

(tous montants en K€)

• **Amortissements (en K€)**

Répartition de la dotation de l'exercice

	Amort.	Variation	Dotations			Virements	Amort.
	01/07/00	périmètre	linéaires	dégressives	exception.	poste à poste	30/06/01
Immobilisations incorporelles							
Frais de recherche et développement	186	0	5	0	0	160	31
Concession, brevets	0	8	0	0	0	0	8
Fonds de commerce	178	0	0	0	9	0	187
Logiciels	274	9	38	0	0	134	187
Écart d'évaluation	264	0	352	0	0	0	616
Immobilisations corporelles							
Agencement, aménagements et installations	75	4	66	0	0	10	135
Matériel de transport	33	0	8	0	0	29	12
Matériel de bureau et informatique	187	94	14	99	0	49	345
Mobilier	55	18	12	0	0	0	85
Autres immob. corporelles amortissables	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 252	133	495	99	9	382	1 606

(tous montants en K€)

• **Échéance des créances**

L'échéance des créances est à un an au plus à l'exception des dépôts et cautionnements pour 163 K€.

• **Impôts différés (en K€)**

<i>Impôts différés actifs au 30/06/01</i>	265
À nouveau	81
Variation	184
<i>Impôts différés passifs au 30/06/01</i>	13
À nouveau	21
Variation	(8)
<i>Impôts différés</i>	252

Les impôts différés reflètent les différences temporaires entre les charges et les produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices dans les comptes sociaux des différentes sociétés.

• **Détail des produits à recevoir (en K€)**

<i>Clients</i>	3 521
Factures à établir	3 521
<i>Autres créances</i>	198
Avoirs non parvenus	122
Produits à recevoir sur organismes sociaux	32
TVA sur factures et avoirs à recevoir	44

• **Détail des valeurs mobilières de placement (en K€)**

	Valeur comptable
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	3 742
Autres titres	3 742
	Valeur de marché
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	3 777
Autres titres	3 777

• **Détail des charges constatées d'avance (en K€)**

<i>Charges constatées d'avance</i>	312
Sous-traitance	12
Location	120
Entretien	17
Assurances	24
Marketing	6
Missions	6
Taxes diverses	8
Charges de personnels diverses	90
Divers	29

• **Détail des charges à répartir sur plusieurs exercices (en K€)**

<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	38
Honoraires	38

5. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU PASSIF DU BILAN (en K€)

• **Capitaux propres**

Le capital social, d'un montant de 1 209 120 euros, est composé de 1 813 680 actions, toutes de même catégorie.

Intérêts minoritaires

La part des intérêts minoritaires (Coorg et 3D Harmony Conseil) dans les capitaux propres consolidés s'établit à 105 K€.

• **Variation des capitaux propres consolidés, part du groupe (en K€)**

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total autres	Total des capitaux propres
<i>Situation à la clôture 30/6/99</i>						<i>2 087</i>
Mouvements						
Augmentation du capital Sys-com	202	6 357				
Distribution effectuée par Sys-com			(202)			
Résultat consolidé de l'exercice				1 499		
Autres mouvements						
<i>Situation à la clôture 30/6/00</i>						<i>9 943</i>
Mouvements						
Distribution effectuée par Sys-com			(354)			
Résultat consolidé de l'exercice				2 330		
Élimination des actions propres			(1 381)			
Autres mouvements						
<i>Situation à la clôture 30/06/01</i>						<i>10 439</i>

• **Provisions pour risques et charges**

Pour la première année, conformément aux normes IAS, une provision pour indemnité de départ en retraite d'un montant de 184 K€ a été constituée. Les indemnités de départ à la retraite pour les salariés âgés de plus de 35 ans ont été calculées suivant une méthode rétrospective en intégrant une table de mortalité et en retenant une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 60 ans. Une autre provision pour charge d'un montant de 22 K€ a été constatée. Nous avons tenu compte de la «contribution Delalande» suite à un licenciement en cours concernant un collaborateur âgé de plus de 50 ans. La provision pour contrôle fiscal d'un montant de 245 K€ constituée chez Coorg l'année dernière a été entièrement reprise.

• **Dettes financières**

Ce poste comprend à hauteur de 720 K€ les emprunts mis en place pour financer l'acquisition de la filiale Coorg, et à hauteur de 25 K€ l'emprunt destiné à financer le déménagement du siège social de 3D Harmony Conseil, de la rue Auguste-Blanqui (Paris 13^e) à l'adresse actuelle. Une partie de ces emprunts ont été remboursés de manière anticipé pour un montant de 1 130 K€.

• **Échéance des dettes**

L'échéance des dettes financières à plus de un an et moins de 5 ans représente 561 K€.

L'échéance des autres dettes à plus de un an s'élève à 1 096 K€ (complément de prix 3 D Harmony).

L'échéance des autres dettes est à moins de un an.

• **Autres dettes et comptes de régularisation (en K€)**

<i>Total</i>	<i>12 345</i>
Dettes fiscales et sociales	8 196
Produits sur contrats constatés d'avance	2 527
Produits sur maintenance constatée d'avance	29
Compléments de prix 3D Harmony	1 444
Complément de prix Coorg	109
Autres dettes	40

• **Charges à payer comprises dans les dettes (en K€)**

<i>Dettes financières</i>	<i>6</i>
Intérêts courus sur emprunts	6
<i>Fournisseurs, factures non parvenues</i>	<i>472</i>
Sous-traitance	177
Locations	58
Intermédiaires et honoraires	151
Publicité et relations publiques	57
Frais postaux et télécommunications	10
Achats divers pour revente	9
Divers	10
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>4 302</i>
Provision congés payés	1 364
Provision sur primes à payer	595
Provision pour participation des salariés aux fruits de l'expansion	430
Rémunération variable à payer	150
Charges sociales à payer sur congés payés, primes, rém. variable	940
TVA sur factures à établir	556
Taxe d'apprentissage	33
Taxe professionnelle	104
Formation continue	52
Effort construction	9
Organic	24
Taxe sur les véhicules de sociétés	6
Agefiph	25
Indemnités à payer	14

Autres dettes..... *160*
Avoirs à établir 160

Produits constatés d'avance..... *2 557*
Contrats 2 503
Maintenance 29
Divers 25

(tous montants en K€)

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)**• Analyse de la répartition du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 34 176 K€. Sa répartition est la suivante :

	00/01	99/00		00/01	99/00
<u>Par marché...</u>			<i>Artes</i>		
Banque	44,16 %	49,63 %	(Conseil et assistance à direction générale et maîtrise d'ouvrage)		
Assurances et retraite	40,74 %	36,20 %	Artes Stratégie	0,00 %	2,08 %
Services	15,10 %	14,17 %	Artes Management et organisation	47,47 %	45,91 %
<u>Par nature de prestations...</u>			Artes Évolution	31,27 %	33,51 %
Conseil	45,00 %	37,00 %	Artes Qualité	13,40 %	10,32 %
Ingénierie	55,00 %	63,00 %	Artes Technologie	6,90 %	7,18 %
<u>Par nature de contrats...</u>			Artes Progiciels	0,96 %	0,00 %
Forfait	32,00 %	18,75 %	<i>Omnes</i>		
Régie	68,00 %	81,25 %	(Conseil et ingénierie à maîtrise d'œuvre)		
<u>Par domaines de prestations...</u>			Omnes Management et organisation	4,13 %	10,22 %
<i>Strates</i>			Omnes Évolution	53,25 %	48,82 %
(Conseil en stratégie auprès des directions générales)			Omnes Qualité	28,23 %	23,46 %
Strates Stratégie	28,10 %	-	Omnes Progiciels	2,63 %	2,91 %
Strates Technologie	48,68 %	-	Omnes Technologie	11,76 %	14,59 %
Strates Management et organisation	23,22 %	-			

• Analyse de la formation du résultat, contribution des sociétés au résultat consolidé (en K€)

	Sys-com	Coorg	3D Harmony	TOTAL
Chiffre d'affaires	22 509	9 871	1 797	34 176
Résultat d'exploitation avant amortissement de l'écart d'évaluation	1 721	1 915	188	3 824
Amortissement de l'écart d'évaluation	(352)	0	0	(352)
Résultat d'exploitation après amortissement de l'écart d'évaluation	1 368	1 915	188	3 471
Résultat financier	227	78	(2)	303
Résultat courant avant impôts et après amortissement de l'écart d'évaluation	1 595	1 993	186	3 774
Résultat exceptionnel	(22)	127	7	112
Impôts sur les bénéfices	647	763	67	1 478
Résultat après IS et participation et amortissement sur écart d'évaluation	926	1 357	126	2 408
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	-	2 408
Part des minoritaires	0	(78)	0	(78)
Résultat net - part du groupe	-	-	-	2 330

• Analyse du résultat exceptionnel

PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 JUN 2001	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 JUN 2001
Sur opérations de gestion		Sur opérations de gestion	
Divers	7	Divers	29
<i>Sous-total</i>	<i>7</i>	<i>Sous-total</i>	<i>29</i>
Produits exceptionnels divers		Sur opérations en capital	
Reprise de provision sur contrôle fiscal	151	Valeur nette comptable d'immobilisations corporelles	9
<i>Sous-total</i>	<i>151</i>	<i>Sous-total</i>	<i>9</i>
Total des produits exceptionnels	158	Dotations aux provisions et amortissements	
(tous montants en K€)		Amortissement du fonds de commerce	9
		<i>Sous-total</i>	<i>9</i>
		Total des charges exceptionnelles	47
		Résultat exceptionnel	111

• **Ventilation entre impôt différé et impôt exigible (en K€)**

	Sys-com	Coorg	3D Harmony	TOTAL
Impôt exigible	596	886	77	1 559
Variation IS différé actif	52	(124)	(9)	(81)
Total impôt pris en compte au compte de résultat consolidé	648	762	68	1 478

• **Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge d'impôt théorique (en K€)**

	Total	Taux plein	Taux réduit
Résultat consolidé courant	3 774	3 266	509
Résultat exceptionnel	111	111	
<i>Total</i>	<i>3 885</i>	<i>3 377</i>	<i>509</i>
Retraitements			
Amortissement des écarts d'acquisition	352	352	0
Provision contrôle fiscal	(141)	(141)	0
Annulation provision des moins values sur actions propres	87	87	0
Régularisation plus value sur cession CIBF imputée sur écart d'acquisition	354	0	354
<i>Total</i>	<i>4 538</i>	<i>3 675</i>	<i>863</i>
Impôt théorique	1 472	1 298	174
Variation des taux d'imposition et divers	6	6	0
Charge d'impôt au compte de résultat consolidé	1 478	1 304	174

7. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

• **Engagements en matière de crédit-bail**

Voir tableau ci-dessous.

• **Engagements de garantie donnés**

Nantissement de titres et valeurs mobilières

Nantissement de Sicav à hauteur de 59 K€ en garantie de caution donnée par la Société Générale au bailleur.

Engagement de garantie reçue

– En garantie du paiement de la cession des titres CIBF détenus par Coorg en faveur de J.P.B. Finance, le Crédit Lyonnais s'est porté caution à hauteur de 396 367 €.

8. AUTRES INFORMATIONS

• **Variation du périmètre de consolidation**

– L'entrée dans le périmètre de consolidation de 3D Harmony a compter du 1^{er} janvier 2001 introduit une difficulté pour comparer les comptes consolidés au 30 juin 2001 avec les comptes consolidés de l'année précédente; à cet effet, les comptes pro forma au 30 juin 2000 intègrent 3D Harmony pour la période allant du 1^{er} janvier 2000 au 30 juin 2000.

– La participation de Sys-com dans Coorg a été portée de 87,8 % à 95,1 % au cours de l'exercice. Afin de ne pas fausser la comparaison du résultat net part du

groupe, les comptes pro forma au 30 juin 2000 intègrent le même pourcentage d'intérêts minoritaires qu'au 30 juin 2001 (4,9 %).

– Évaluation de l'écart d'acquisition de 3D Harmony

Le coût d'acquisition des titres 3D Harmony tient compte des compléments de prix conditionnels à verser entre 2002 et 2004 en fonction d'objectifs liés au résultat d'exploitation. Le montant retenu pour les compléments de prix est de 1 444 K€, somme totale à verser en cas d'atteinte des objectifs à 100 %.

• **Effectif de l'entreprise**

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 327 personnes. Au 30 juin 2001, l'effectif est de 384 collaborateurs.

• **Rémunération allouée aux membres des organes de direction**

Le montant des rémunérations allouées aux membres des organes de direction s'établit à 683 K€.

• **Plan d'épargne d'entreprise**

Au cours de l'exercice, les salariés de l'entreprise ont bénéficié d'un plan d'épargne entreprise pour lequel l'abondement de la société s'établit à 15 % des sommes versées par les salariés. À ce titre, l'entreprise a constaté en charge 23 K€ au cours de l'exercice.

Immobilisations en crédit-bail

Postes du bilan	Coût d'entrée (1)	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice (2)	cumulées (2)	
Autres immobilisations corporelles	173 687	52 875	89 593	84 094
<i>Total</i>	<i>173 687</i>	<i>52 875</i>	<i>89 593</i>	<i>84 094</i>

Engagements de crédit-bail

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (3)
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an/5 ans	+ 5 ans	
Autres immobilisations corporelles	42 699	78 252	34 216	71 147	-	105 363
<i>Total</i>	<i>42 699</i>	<i>78 252</i>	<i>34 216</i>	<i>71 147</i>	<i>-</i>	<i>105 363</i>

1. Valeur de ces biens au moment de la signature du contrat.

2. Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis, avec mention du mode d'amortissement retenu.

3. Selon contrat.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2001

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Sys-com, établis en milliers d'euros, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comp-

tables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 3 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable lié à l'application de la comptabilisation des engagements de retraite (méthode préférentielle du C.R.C. n° 99-02) et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 4 septembre 2001

Les commissaires aux comptes

François HESSE

Aplitec
représentée par Pierre LAOT

Les comptes sociaux en euros

BILAN AU 30 JUIN 2001 (EN €)

		Amortissements et provisions	30 juin 2001 Valeurs nettes	30 juin 2000 Valeurs nettes
ACTIF	Valeurs brutes			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	405 294	367 398	37 896	54 794
Frais de recherche et développement	31 994	31 994	0	5 366
Concessions, brevets, licences	8 938	625	8 313	1 434
Fonds commercial	187 015	187 015	0	0
Autres immob. incorporelles	177 347	147 764	29 583	47 995
<i>Immobilisations corporelles</i>	994 306	383 812	610 493	132 521
Autres immob. corporelles	994 306	383 812	610 493	132 521
<i>Immobilisations financières</i>	7 645 958	29 212	7 616 746	5 727 566
Participations	7 408 864	0	7 408 864	5 423 212
Autres titres immobilisés	92 674	0	92 674	211 128
Prêts	87 159	29 212	57 947	39 015
Autres immob. financières	57 260	0	57 260	54 211
TOTAL I	9 045 557	780 422	8 265 135	5 914 881
Avances et acomptes versés/com.	60 513	0	60 513	2 638
<i>Créances</i>	7 711 145	138	7 711 006	5 317 371
Clients et comptes rattachés	7 163 559	138	7 163 420	5 155 073
Autres créances	547 586	0	547 586	162 298
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	3 061 700	82 321	2 979 379	6 207 370
Actions propres	1 381 137	82 321	1 298 816	47 154
Autres titres	1 680 563	0	1 680 563	6 160 215
Disponibilités	693 369	0	693 369	699 715
Charges constatées d'avance	222 196	0	222 196	228 874
TOTAL II	11 748 922	82 459	11 666 463	12 455 968
Charges à répartir/plus. exerc. (III)	37 971	0	37 971	58 223
TOTAL GÉNÉRAL	20 832 451	862 882	19 969 569	18 429 071
PASSIF			30 juin 2001	30 juin 2000
Capital			1 209 120	1 209 120
Primes d'émission, de fusion			6 370 300	6 370 300
<i>Réserves</i>			2 686 877	1 317 521
Réserve légale			120 912	30 722
Report à nouveau			2 565 965	1 286 800
Résultat de l'exercice			1 375 797	1 802 836
TOTAL I			11 642 095	10 699 778
Provisions pour risques			63 419	84 625
Provisions pour charges			128 575	0
TOTAL II			191 994	84 625
Emprunts et dettes aup. établ. fin.			752 346	2 106 351
Dettes fournisseurs et cptes rattachés			795 230	658 885
Dettes fiscales et sociales			4 802 827	3 529 267
Autres dettes			487 371	587 388
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			19 055	0
Produits constatés d'avance			1 278 652	762 778
TOTAL III			8 135 480	7 644 668
TOTAL GÉNÉRAL			19 969 569	18 429 071



COMPTE DE RÉSULTAT (EN €)

	au 30 juin 2001	au 30 juin 2000
PRODUITS D'EXPLOITATION	24 562 749	18 349 237
Ventes de marchandises	1 687	21 011
Production vendue de biens et services	23 111 146	17 287 709
Montant net du chiffre d'affaires	23 112 834	17 308 720
Subventions d'exploitation	32 039	5 818
Reprises sur provisions	49 737	152 449
Transfert de charges	1 368 048	882 213
Autres produits	90	38
PRODUITS FINANCIERS	520 228	623 121
De participations	127 540	554 631
Autres intérêts et produits assimilés	367 696	57 845
Différences positives de change	311	0
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	24 681	10 645
PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 824	521 607
Sur opérations de gestion	0	6 624
Sur opérations en capital	0	380 327
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 824	134 655
TOTAL PRODUITS	25 091 801	19 493 965
CHARGES D'EXPLOITATION	22 743 897	16 756 225
Coût d'achats de marchandises	2 077	17 643
Consommation de l'exercice en prov. de tiers	5 903 335	3 868 907
Impôts, taxes et versements assimilés	493 414	713 007
Charges de personnel	16 099 482	11 950 672
Salaires et traitements	9 610 407	7 754 670
Charges sociales	6 489 075	4 196 002
Dotations aux amortissements et provisions	242 836	204 052
Amortissements sur immobilisations	208 832	93 511
Provisions sur actif circulant	138	0
Provisions pour risques et charges	33 866	110 541
Autres charges	2 753	1 943
CHARGES FINANCIÈRES	248 174	129 643
Dotations aux amortissements et provisions	90 952	7 352
Intérêts et charges assimilées	156 057	122 291
Différences négatives de change	1 165	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 229	299 100
Sur opérations de gestion	7	0
Sur opérations en capital, VNC cession	4 398	164 498
Dotations aux amortissements et autres provisions	8 824	134 602
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	133 017	121 832
Impôts sur les bénéfices	577 686	384 329
TOTAL CHARGES	23 716 004	17 691 129
Bénéfice	1 375 797	1 802 836
TOTAL GÉNÉRAL	25 091 801	19 493 965

Sys-com S.A. : annexe aux comptes sociaux

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principaux faits marquants de l'exercice social sont :

- l'acquisition du cabinet de conseil en stratégie 3D Harmony, en janvier 2001.
- l'installation de septembre à novembre 2000 dans les locaux de la rue Ballu (Paris 9^e) d'un département du marché assurances puis de la direction administrative et financière.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la législation et aux conventions comptables généralement admises, et selon le guide comptable professionnel de l'ingénierie, des sociétés d'études, des ingénieurs conseils et sociétés de conseil.

Changement de méthode comptable :

Sys-com comptabilise depuis le 1^{er} juillet ses engagements en matière de retraite et pensions; cette méthode conduisant à une meilleure information.

L'impact sur les postes de bilan est le suivant :

Impact du changement de méthode comptable (en K€)...

	Comptes 2001 publiés	Impact changement de méthodes sur comptes 2001	Impact changement de méthodes sur comptes 2000
sur les postes du bilan			
Réserves	2 687	(80)	-
Résultat net comptable	1 357	10	(80)
Provisions pour risques et charges	192	106	123
Autres créances et comptes de régul.	548	36	43
sur les postes du compte de résultat			
Résultat d'exploitation	1 819	17	(123)
Impôt sur les résultats	596	7	(43)
Résultat net comptable	1 357	10	(80)

• Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement :

La société n'active pas de frais de recherche et développement.

Fonds de commerce :

Les éléments du fonds de commerce constitués par des contrats de maintenance de progiciels achetés sont amortis en fonction de leur durée de vie, et provisionnés de façon à ramener la valeur nette comptable du poste à zéro.

Autres immobilisations incorporelles :

Les autres immobilisations incorporelles (progiciels) sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties suivant le mode linéaire sur une durée de 3 ans pour les progiciels acquis depuis le 1^{er} juillet 1998, et de 4 ans pour les progiciels acquis antérieurement.

• Immobilisations corporelles

- Valorisation : Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- Amortissement : Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Agencements

et installations linéaire 5 ans

Matériel de bureau

et informatique . . . linéaire 3 ans, dégressif 3 ou 4 ans

Mobilier linéaire 6 ans 8 mois

Autres immobilisations

corporelles linéaire 5 ans

• Immobilisations financières

Titres de participation :

Les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport, éventuellement corrigée des écarts d'évaluation. À la clôture de l'exercice, cette valeur est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage. Cette dernière est annuellement appréciée en prenant en considération les éléments suivants : capitaux propres, plus values latentes, rentabilité, éléments prévisionnels, utilité pour l'entreprise.

Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Autres titres immobilisés :

- Valeurs mobilières immobilisées : Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte d'une éventuelle diminution de la valeur des titres en fin d'exercice.

- Prêts : Les prêts mis en place dans le cadre de la contribution à l'effort construction (durée de 20 ans) donnent lieu à la constatation d'une provision pour tenir compte de la dépréciation monétaire.

• Créances

Valorisation :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Dépréciation :

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de

recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les créances clients de plus de un an, sur lesquelles le risque d'impayé est fort, sont systématiquement provisionnées à 100 %.

• **Valeurs mobilières de placement**

Actions propres :

– Principe d'évaluation : À la clôture, les actions propres acquises dans le cadre du rapprochement avec 3D Harmony pour le paiement du complément de prix sont évaluées suivant le prix retenu dans le contrat de cessions d'actions. Les autres titres sont évalués au cours moyen de l'action lors du dernier mois précédent la date de clôture.

Autres valeurs mobilières de placement :

– Principe d'évaluation : Les autres valeurs mobilières de placement sont valorisées selon la méthode du premier entré – premier sorti. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte d'une éventuelle diminution de la valeur des titres en fin d'exercice.

• **Fait générateur du chiffre d'affaires**

Les contrats traités par le groupe Sys-com entrent dans le cadre des contrats de prestations discontinues à échéances successives :

- prestations fractionnées dans le temps ;
- comportant plusieurs étapes successives et distinctes entre elles ;
- pouvant être résiliées à l'achèvement de chaque étape, chacune faisant l'objet d'un prix distinct ;

– facturées ou facturables en cours d'exécution.

La méthode comptable préconisée par le plan comptable général pour ce type de prestation est la méthode à l'avancement (le degré d'avancement est calculé par les charges).

L'enregistrement des produits générés par les contrats s'effectue selon les principes suivants :

– Pour les contrats au forfait, tant qu'une étape n'est pas produite et facturée à 100 %, le montant des factures émises est enregistré en produits constatés d'avance et la production effective évaluée au prix de vente est comptabilisée en facture à établir. Cette production effective est mesurée en permanence et le pourcentage d'avancement qui permet de la calculer tient compte des écarts éventuellement constatés.

– Pour les contrats en régie, une comparaison est effectuée entre le montant de la facturation effectuée et le montant de la production évaluée en prix de vente ; la différence est enregistrée en produits constatés d'avance si la facturation est supérieure à la production et en factures à établir dans le cas contraire.

• **Éléments constitutifs du résultat courant et du résultat exceptionnel**

Conformément aux recommandations de l'OEC et par application des normes internationales, le groupe Sys-com comptabilise les éléments inhabituels des activités ordinaires en résultat courant. Ainsi seuls les éléments extraordinaires sont comptabilisés sous la rubrique « résultat exceptionnel ».

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS À L'ACTIF DU BILAN (EN K€)

• **Mouvements ayant affecté les postes d'immobilisations (en K€)**

<u>Immobilisations incorporelles</u>	Brut 01/07/00	Acquisition	Cessions, vir. poste à poste	Brut 30/06/01	Amort. et provisions 30/06/01	Net 30/06/01	Net 30/06/00
Frais de recherche et développement	192	–	160	32	32	0	5
Concessions, brevets	2	7	–	9	1	8	1
Fonds de commerce	187	–	–	187	187	0	0
Logiciels	169	12	4	177	148	29	48
Total	550	19	164	405	368	37	54

<u>Immobilisations corporelles</u>	Brut 01/07/00	Acquisition	Cessions, vir. poste à poste	Brut 30/06/01	Amort. 30/06/01	Net 30/06/01	Net 30/06/00
Agencements, aménagements et installations	93	477	8	562	129	433	24
Matériel de transport	39	0	0	39	12	27	35
Matériel de bureau et informatique	196	119	10	305	204	101	55
Mobilier	50	40	2	88	39	49	19
Autres immobilisations corporelles amortissables	0	0	0	0	0	0	0
Total	378	636	20	994	384	610	133

(tous montants en K€)

<u>Immobilisations financières</u>	Brut 01/07/00	Acquisition	Cessions, vir. poste à poste	Brut 30/06/01	Provisions 30/06/01	Net 30/06/01	Net 30/06/00
Titres de participation	5 423	2 027	41	7 409	0	7 409	5 423
Autres titres immobilisés	211	34	152	93	0	93	211
Prêts	60	27	0	87	29	58	39
Dépôts et cautionnements	54	3	0	57	0	57	54
Total	5 748	2 091	193	7 646	29	7 617	5 727

(tous montants en K€)

Le coût d'acquisition des titres 3D Harmony tient compte d'une partie de l'*earn out* pour la partie du complément de prix conditionnel, calculé selon les comptes de 3D Harmony au 30 juin 2001, à régler au cours de l'exercice 2001/2002. Ce complément de prix est évalué à 349 K€.

Les compléments de prix à verser entre 2002 et 2004 en fonction d'objectifs liés au résultat d'exploitation n'ont pas été pris en compte dans les comptes sociaux. En cas d'atteinte des objectifs à 100 %, ils sont estimés à 1 096 K€.

• Amortissements (en K€)

Répartition de la dotation de l'exercice	Amort. 01/07/00	Dotations			Virements poste à poste	Amort. 30/06/01
		linéaires	dégressives	exception.		
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et développement	186	5	0	0	160	31
Concession, brevets	0	0	0	0	0	1
Fonds de commerce	178	0	0	9	0	187
Logiciels	121	31	0	0	3	148
Immobilisations corporelles						
Agencement, aménagement et installations	69	65	0	0	4	130
Matériel de transport	4	8	0	0	0	12
Matériel de bureau et informatique	141	7	65	0	9	204
Mobilier	31	8	0	0	0	39
Autres immobilisations corporelles amortissables	0	0	0	0	0	0
Total	730	124	65	9	176	752

• Échéance des créances

L'échéance des créances est à un an au plus, à l'exception des dépôts et cautionnements pour 54 K€ et des autres prêts pour 58 K€.

• Détail des produits à recevoir (en K€)

<i>Clients</i>	1 927
Factures à établir	1 927
<i>Autres créances</i>	86
Avoirs non parvenus	21
Produits à recevoir sur organismes sociaux	29
TVA sur factures et avoirs à recevoir	36

• Détail des valeurs mobilières de placement (en K€)

<i>Valeurs mobilières de placement</i>	2 979
Actions propres	1 299
Autres titres	1 680

• Détail des charges constatées d'avance (en K€)

<i>Charges constatées d'avance</i>	222
Sous-traitance	9
Location	85
Entretien	13
Assurances	13
Marketing	6
Missions	5
Taxes diverses	5
Charges de personnels diverses	65
Divers	21

• Détail des charges à répartir sur plusieurs exercices (en K€)

<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	38
Honoraires	38

4. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU PASSIF DU BILAN (en K€)

• Capital social

Le capital social, d'un montant de 1 209 120 €, est composé de 1 813 680 actions sans nominal.

• Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques :

Une provision pour litige avec des salariés (Prud'homme) a été constituée pour 63 K€.

Provisions pour charges :

Pour la première année, conformément aux normes IAS, une provision pour indemnité de départ en retraite d'un montant de 106 K€ a été constituée. Les indemnités de départ à la retraite pour les salariés âgés de plus de 35 ans ont été calculées suivant une méthode rétrospective en intégrant une table de mortalité et en retenant une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 60 ans.

Une autre provision pour charge d'un montant de 22 K€ a été constatée. Nous avons tenu compte de la « contribution Delalande » suite à un licenciement en cours concernant un collaborateur âgé de plus de 50 ans.

• Dettes financières

Le poste comprend des emprunts mis en place pour l'acquisition de la filiale Coorg. Une partie de ces emprunts a été remboursée de manière anticipée pour un montant de 1 130 K€.

• Échéances des dettes

L'échéance des dettes financières à plus de un an et à moins de cinq ans représente 561 K€.

L'échéance des autres dettes est à moins de un an.

• Charges à payer comprises dans les dettes (K€)

<i>Dettes financières.....</i>	<i>4</i>
Intérêts courus sur emprunts	4
<i>Fournisseurs, factures non parvenues.....</i>	<i>275</i>
Sous-traitance	46
Locations	45
Intermédiaires et honoraires	104
Publicité et relations publiques	56
Frais postaux et télécommunications	9
Achats divers pour reventes	9
Divers	6
<i>Dettes fiscales et sociales.....</i>	<i>2 701</i>
Provision congés payés	964
Provision sur primes à payer	428
Provision pour participation des salariés aux fruits de l'expansion	133
Rémunération variable à payer	37
Charges sociales à payer sur congés payés, primes, rém. variable	635
TVA sur factures à établir	311
Taxe d'apprentissage	22
Taxe professionnelle	65
Formation continue	32
Effort construction	6
Organic	16
Taxe sur les véhicules de société	2
Agefiph	23
Primes à payer	27
<i>Autres dettes.....</i>	<i>30</i>
Avoirs à établir	30
<i>Produits constatés d'avance.....</i>	<i>1 279</i>
Contrats	1 231
Maintenance	29
Divers	19

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)

• **Ventilation du chiffre d'affaires** – Le chiffre d'affaires s'élève à 23 113 K€. Sa répartition est la suivante :

Par marchés...	00/01	99/00	Par domaines de prestations...	00/01	99/00
Banque	24 %	32 %	Technologies	11,76 %	15,83 %
Assurances et retraite	54 %	48 %	Évolution	53,25 %	51,31 %
Services	22 %	20 %	Qualité	28,23 %	25,66 %
Par natures de prestations...			Progiciels	2,63 %	3,23 %
Conseil	15 %	13 %	Management et organisation	4,13 %	3,97 %
Ingénierie	85 %	87 %			
Par natures de contrats...					
Régie	58 %	73,07 %			
Forfait	42 %	26,93 %			

• Analyse du résultat exceptionnel (en K€)

PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 JUIN 2001
Produits exceptionnels divers	
Reprise de provision sur contrôle fiscal	9
<i>Sous-total</i>	<i>9</i>
Total des produits exceptionnels	9

CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 JUIN 2001
Sur opération en capital	
Valeur nette comptable d'immobilisations corporelles	4
Dotations aux provisions et amortissements	
Fonds de commerce	9
Total des charges exceptionnelles	13
Résultat exceptionnel	(5)

6. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

• Engagements en matière de crédit-bail (en €)

Immobilisations en crédit-bail

Postes du bilan	Coût d'entrée (1)	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice (2)	cumulées (2)	
Autres immobilisations corporelles	104247	38987	57952	46295
Total	104247	38987	57952	46295

1. Valeur de ces biens au moment de la signature du contrat. 2. Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis, avec mention du mode d'amortissement retenu. 3. Selon contrat.

Engagements de crédit-bail

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel (3)
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an/5 ans	+ 5 ans		
Autres immobilisations corporelles	29550	48568	21067	43057	0	64125	1042
Total	29550	48568	21067	43057	0	64125	1042

• Engagements de garanties données

Nantissement de SICAV à hauteur de 59 K€ en garantie de caution données par la Société Générale au bailleur.

7. AUTRES INFORMATIONS

• Effectif de l'entreprise

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 258 personnes. À la clôture de l'exercice, l'effectif est de 302 personnes.

• Rémunération allouée aux membres des organes sociaux

Le montant des rémunérations allouées aux membres du directoire s'établit à 491 K€.

• Plan d'épargne d'entreprise

Au cours de l'exercice, les salariés de l'entreprise ont bénéficié d'un plan d'épargne entreprise pour lequel l'abondement de la société s'établit à 15 % des sommes versées par les salariés.

À ce titre l'entreprise a constaté une charges de 19 K€ au cours de l'exercice.

• Plan de fidélisation

L'entreprise a mis en place un plan de fidélisation afin de remercier les collaborateurs qui lui sont fidèles. Ce système est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2000 et les gens ayant plus de 5 ans d'ancienneté commenceront à en bénéficier en juillet 2001. À ce titre, l'entreprise a provisionné 21 K€.

• Informations concernant les entreprises liées

	Coorg	3D Harmony	Total
Immobilisations financières	5956	1415	7371
Créances	97	232	329
Dettes	0	0	0
Produits financiers	128	0	128
Charges financières	0	0	0

• Indications concernant les filiales et participations (en K€)

	Capital 01/07/00	Réserves et report à nouveau (1)	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances (2)	CA HT (3)	Résultat (4)	Dividendes encaissés (5)	Aval et caution
Coorg	128	2493	95,10 %	5956	5956	0	10028	1587	128	0
3D Harmony	123	444	99,95 %	1415	1415	183	1797	118	0	0
Moncey *	38	0	99,98 %	38	38	0	0	0	0	0

* Premier exercice clos le 30 juin 2002 – 1. Avant affectation des résultats – 2. Consentis par la société mère et non remboursés
3. Du dernier exercice écoulé – 4. Du dernier exercice clos – 5. Par la société-mère au cours de l'exercice

• Allègement de la dette future d'impôts

	(1)	(2)
Provision sur actions propres	82	28
Plus value latente sur OPCVM Organic	25	9
Effort construction	16	6
Participation des salariés	6	2
Participation des salariés	133	46
Provision indemnités de départ en retraite	106	37
Total	368	128

• Accroissement de la dette future d'impôts

Charges à répartir	38	13
Moins value latente sur actions propres	169	58
Total	207	71
(1) Au 30 juin 2001 (en K€)		
(2) IS et contributions correspondantes (en K€)		
Taux d'IS retenu : 33 1/3 %		
Contribution additionnelle : 3 %		

• **Résultats des cinq derniers exercices (montants en €)**

	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
I. Capital en fin d'exercice					
a) capital social	307 215	307 215	307 215	1 209 120	1 209 120
b) nombre des actions ordinaires existantes	20 152	20 152	20 152	1 813 680	1 813 680
II. Opérations et résultats de l'exercice					
a) chiffre d'affaires HT	7 415 699	10 419 485	15 389 401	17 308 720	23 112 834
b) résultat avant impôts, participations et charges calculées (amortissements et provisions)	586 375	1 061 844	2 016 127	2 367 899	2 370 551
c) impôts sur les bénéfices	126 092	283 759	431 917	384 329	577 686
d) participation des salariés au titre de l'exercice	68 328	137 381	220 128	121 832	133 017
e) résultat après impôts, participations et charges calculées (amortissements et provisions)	201 200	295 822	1 282 482	1 802 836	1 375 797
f) résultat distribué	6 144	30 308	73 728	183 140	353 785
III. Résultat par action					
a) résultat après impôts, participations, et avant charges calculées (amortissements et provisions)	19,45	31,79	67,69	1,03	0,92
b) résultat après impôts, participations et charges calculées (amortissements et provisions)	9,98	14,68	63,64	0,99	0,76
c) dividendes attribués à chaque action	0,30	1,52	3,66	9,15	0,20
IV. Personnel					
a) effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	93	133	169	198	258
b) montant de la masse salariale de l'exercice	3 416 600	4 590 446	6 380 452	7 754 670	9 610 407
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 633 726	2 395 509	3 389 083	4 196 002	6 489 075

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2001

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2001 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Syscom, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable lié à l'application de la comptabilisation des engagements de retraite (méthode préférentielle du C.R.C. n° 99-02) et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 4 septembre 2001

Les commissaires aux comptes

François HESSE

Aplitec

représentée par Pierre LAOT

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 30 juin 2001)

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-86 du code de commerce (anciennement article 143 de la loi du 24 juillet 1966).

Fait à Paris, le 4 septembre 2001, *les commissaires aux comptes*

François HESSE

Aplitec

représentée par Pierre LAOT

Projet des résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2001

1. EXPOSÉ DES MOTIFS

Les actionnaires de la société Sys-com sont appelés à :

- approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2001 ;
- décider la distribution d'un dividende de 0,30 € par action, ce dividende étant assorti d'un avoir fiscal de 0,15 € ;
- décider du versement de 11 650 € au titre des jetons de présence ;
- décider du versement de 23 300 € au titre de l'aide au développement durable ;
- nommer deux nouveaux membres du conseil de surveillance ;
- nommer un nouveau commissaire aux comptes titulaire ;
- nommer un nouveau commissaire aux comptes suppléant ;
- autoriser un nouveau programme de rachat d'actions.

2. RÉOLUTIONS

• Première résolution: Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2001, tels qu'ils sont présentés et qui laissent apparaître un bénéfice de 1 375 797 €.

L'assemblée approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus aux membres du directoire et du conseil de surveillance pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

• Deuxième résolution: Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante et, conformément à la politique de distribution annoncée, de fixer le dividende net de l'exercice 2000/2001 à 0,30 € assorti d'un avoir fiscal de 0,15 €, soit une distribution globale de 544 104 €.

Sys-com SA : Affectation du résultat	en francs	en euros
Bénéfice à affecter	9 024 637 F	1 375 797 €
Report à nouveau distribuable	16 831 627 F	2 565 965 €
TOTAL	25 856 264 F	3 941 762 €
Dotation à la réserve légale	0 F	0 €
Dotation à la réserve spéciale des PV à LT	204 764 F	31 216 €
Distribution d'un dividende de 0,30 € pour chacune des 1 813 680 actions, assorti d'un avoir fiscal de 0,15 €	3 569 088 F	544 104 €
Affectation du solde au compte report à nouveau	22 082 412 F	3 366 442 €
TOTAL	25 856 264 F	3 941 762 €

Pour les trois derniers exercices, Sys-com a versé à ses actionnaires les dividendes suivants :

	Montant distribué	Dividende net par action	Avoir fiscal attaché à chaque action	Dividende brut par action
97/98 *	483 648 F	24 F	12 F	36 F
98/99 *	1 209 120 F	60 F	30 F	90 F
99/00 **	2 379 392 F	1,31 F	0,66 F	1,97 F
en € **	362 735 €	0.20 €	0.10 €	0.30 €

* Montants en francs sur une base de 20 152 actions.

** Sur la base de 1 813 680 actions.

• **Troisième résolution: Jetons de présence**

L'assemblée décide le principe de distribuer 1 % du bénéfice net consolidé du groupe, dans les limites fiscales autorisées, au titre des jetons de présence attribués aux membres du conseil de surveillance. À titre transitoire, il est distribué 0,5 % cette année, soit 11 650 €.

• **Quatrième résolution: Participation à des actions de développement durable**

L'assemblée décide le principe de contribuer à hauteur de 1 % du bénéfice net consolidé du groupe, dans les limites fiscales autorisées, au titre de l'aide au développement durable, ce qui représente pour cette année une autorisation de dépense de 23 300 € et charge le directoire d'en définir les modalités.

• **Cinquième résolution: Conventions visées à l'article L-225/86 du code de commerce**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L-255/86 et suivants du code de commerce, prend acte de l'absence de conventions de cette nature et autorise les transactions courantes entre les sociétés du groupe Sys-com.

• **Sixième résolution: Nomination d'un deuxième membre indépendant au conseil de surveillance**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, nomme comme membre du conseil de surveillance M. Patrick PAGNI. Ce mandat est conféré pour une durée de six années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007.

• **Septième résolution: Nomination d'un représentant des salariés actionnaires au conseil de surveillance**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, nomme comme membre du conseil de surveillance M. Didier VERGNIÈRES. Ce mandat est conféré pour une durée de six années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007.

• **Huitième résolution: Nomination d'un commissaire aux comptes**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, prend acte de la démission de M. François HESSE de son mandat de commissaire aux comptes, et nomme le cabinet Constantin Associés (114, rue Marius-Aufan – 92532 Levallois-Perret), représenté par M. Jean-Paul SÉGURET (né le 4 octobre 1956) comme deuxième commissaire aux comptes. Ce mandat est conféré pour une durée de six années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007.

• **Neuvième résolution: Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, prend acte de la démission de M. Gérard DECAUX de son mandat de commissaire aux comptes suppléant et nomme M. Gilles CARTANNEUR (52, rue des Côtes – 78600 Maisons-Laffitte; né le 4 décembre 1947) comme deuxième commissaire aux comptes suppléant. Ce mandat est conféré pour une durée de six années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007.

• **Dixième résolution: Rachat d'actions**

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2000, dans sa 9^e résolution, avait autorisé pour 18 mois votre société à procéder au rachat de ses propres actions. Dans le cadre de cette autorisation et du prospectus définitif visé par la COB (n° 00-328), votre société a acquis sur le marché, au cours de l'exercice, 47 000 titres au cours moyen de 31,24 € en vue de procéder à l'acquisition de 3D Harmony (dont 6 539 titres pour le règlement du comptant et 7 877 pour le règlement de la première tranche de paiement différé), et 2 119 titres au cours moyen de 27,75 € pour la régularisation des cours. Aucun titre n'a été acheté depuis le 20 juin 2001.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, autorise la société, pour une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder au rachat de ses propres actions, conformément aux lois et règlements en vigueur, et :

- vendre en Bourse, céder ou transférer par tout autre moyen tout ou partie des actions acquises, dans le cadre de la régularisation de cours, c'est-à-dire par intervention systématique à contre-tendance;
- acheter et vendre en fonction des situations de marché;
- utiliser les actions acquises pour les attribuer aux salariés;
 - soit au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise;
 - soit en cas de levée d'options d'achats d'actions;
 - soit dans le cadre d'un plan d'actionnariat selon les dispositions prévues par les articles L-225/196 et suivants du code de commerce ou d'un plan d'épargne d'entreprise (article L-225/209 dudit code);
- conserver les actions acquises;
- les utiliser à toute fin, notamment pour procéder à une acquisition ou un échange de titres;
- les annuler à concurrence de 3 % du capital social.

L'autorisation est donnée jusqu'à 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que le pourcentage de 10 % doit être calculé en tenant compte des éventuelles autres détentions de ses propres actions par la société. Le prix d'achat maximum sera égal au cours moyen des 15 derniers jours de bourse précédant cette assemblée, majoré de 100 %, et le prix de vente minimum sera égal au même cours moyen minoré de 20 %. En cas d'opérations financières sur le capital de la société, les prix et nombres d'actions indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet d'accomplir toutes opérations s'inscrivant dans le cadre de la présente résolution, effectuer toutes formalités requises et plus généralement faire le nécessaire.

• **Onzième résolution : Pouvoirs**

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès verbal de la présente assemblée, à effet d'accomplir tous dépôts, publications et formalités.

Projet des résolutions soumises à l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2001

1. EXPOSÉ DES MOTIFS

Les actionnaires de la société Sys-com, réunis en assemblée générale extraordinaire, sont appelés à :

- autoriser l'émission d'océanes;
- autoriser l'augmentation du capital;
- autoriser l'attribution d'options d'achat d'actions aux cadres dirigeants;
- autoriser à réduire le capital par annulation des actions détenues en propre.

2. RÉSOLUTIONS

• **Douzième résolution : Autorisation d'émettre des emprunts obligataires**

L'assemblée générale extraordinaire autorise le directoire à procéder, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, en euro, en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission de un ou plusieurs emprunts obligataires représentés par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes de la société.

L'assemblée :

- décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 241 824 euros;

- décide que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros ;
- supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires à toute émission d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes réalisée en vertu de la présente autorisation, étant entendu que le directoire pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera ;
- autorise le directoire, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission, à limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;
- constate que la délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des souscripteurs des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscriptions aux actions auxquelles ces obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes donnent droit ;
- décide que le prix d'émission des obligations et les bases de conversion seront fixés de telle manière que, pour chaque action à provenir de la conversion, la société ait reçu une somme au moins égale à la moyenne des cours de l'action constatés sur le second marché de la Bourse de Paris pendant dix jours de Bourse consécutifs parmi les vingt précédant le début de l'émission, après correction de cette moyenne, le cas échéant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance. En outre, le cours moyen sera, si la monnaie choisie n'est pas l'euro, converti dans la monnaie d'émission au cours prévalant sur le marché de la devise en vigueur à la date de fixation du prix d'émission ;
- décide que le directoire aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer les conditions de conversion et fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- autorise le directoire, indépendamment de l'amortissement normal, à procéder, à toute époque, à des rachats en Bourse ou hors Bourse, des obligations en vue de les annuler, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

En outre, le directoire ou son président pourra, conformément à l'article L-232/9 du code de commerce, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En application des dispositions des articles L-225/161 et L-228/41 du code de commerce, la délégation ainsi conférée au directoire est valable, à compter de la présente assemblée, pour une durée de deux ans. Elle annule et remplace la précédente délégation accordée par l'assemblée générale du 20 janvier 2000.

• **Treizième résolution : Autorisation d'augmenter le capital**

L'assemblée générale extraordinaire prend connaissance des obligations liées à la loi n°2001-152 du 19 février 2001 relative aux sociétés augmentant leur capital. Compte tenu des possibilités offertes aux collaborateurs de Sys-com et de ses filiales, elle décide de ne pas procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés. Elle autorise le directoire à augmenter le capital social, dans un délai limité à trois ans, en

une ou plusieurs fois, par émission d'actions nouvelles, avec ou sans droit préférentiel de souscription, et à définir les modalités de cette ou de ces émissions dans la limite d'une augmentation induite du capital actuel de 362 736 €, soit 30 % du capital existant.

• **Quatorzième résolution: Attribution d'options d'achat d'actions**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, autorise le conseil de surveillance à consentir à titre de complément de rémunération au bénéfice des mandataires sociaux du groupe Sys-com, des options d'achat d'actions de la société, provenant d'un rachat effectué préalablement à l'ouverture de l'option, par la société elle-même.

Le délai pendant lequel le conseil de surveillance pourra faire usage de cette autorisation est fixé à trois ans à compter de la présente assemblée. Il pourra utiliser cette autorisation en une ou plusieurs fois.

Le nombre total des options d'achats d'actions qui pourront être consenties est limité à 6 000 actions par an et par mandataire.

Le prix d'achat des actions offertes en option sera déterminé le jour où les options seront consenties par le conseil de surveillance. Ce prix ne pourra être ni inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société.

Les options devront être levées dans les trois mois qui suivront le 5^e anniversaire de leur attribution, sous réserve que le bénéficiaire exerce encore des fonctions de direction au sein de la société.

Le conseil de surveillance fixera les périodes au cours desquelles les options pourront être exercées et les conditions de cession des actions levées; ces conditions pourront comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option, ou des clauses d'obligations de revente pour le cas où les bénéficiaires, après avoir acquis les actions, perdraient la qualité de mandataire social.

• **Quizième résolution: Réduction de capital**

L'assemblée générale extraordinaire autorise le directoire à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions Sys-com détenues en propres, suite aux programmes de rachat d'actions qu'elle a autorisés précédemment, à concurrence de 3 % du capital social, et charge le directoire d'en définir les modalités.

• **Seizième résolution: Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au directoire pour procéder à la mise en œuvre de ces options d'achat, conformément aux prescriptions légales et, d'une façon générale, décider et effectuer toutes opérations et formalités nécessaires.

Nominations au conseil de surveillance proposées

PATRICK PAGNI,
Administrateur indépendant

Entré en 1970 à la Société Générale, Patrick PAGNI (52 ans), maîtrise de Dauphine et « master in business administration » de Harvard, a effectué toute sa carrière au sein de cet établissement. Son parcours, la banque d'investissement et de financement et, plus récemment, la gestion d'actifs institutionnelle et privée. Son originalité, l'international, puisque, sur 31 ans passés à la Société Générale, plus de 20 l'ont été à l'étranger. Aux États-Unis d'abord (à New York, puis à Los Angeles comme directeur régional pour les onze États de l'Ouest américain), à Hong Kong (directeur général sur la place) et à Londres (« chief executive » de la maison de titres du groupe puis comme son délégué régional pour le Royaume-Uni). Après un court séjour à Paris comme directeur de la stratégie des activités de banque d'investissement et de finan-



cement, Patrick PAGNI a rejoint le pôle de gestion d'actifs en mai 2000, comme conseiller du président. Il vient de repartir aux États-Unis en tant que « deputy to the chairman & CEO » de TCW, l'importante société

américaine de gestion d'actifs acquise récemment par la Société Générale.

« Trois facettes de mes compétences semblent avoir intéressé les dirigeants de Sys-com, estime Patrick PAGNI : la connaissance du tertiaire financier, l'ouverture sur l'international qui peut être utile aux ambitions de développement du groupe, et enfin une expérience dans la gestion d'entités de taille moyenne pour en avoir dirigé moi-même lors de mes détachements à l'étranger.

« Pour ma part, poursuit-il, j'ai été attiré par l'esprit entrepreneurial prévalant à Sys-com, la qualité de sa réflexion stratégique, et son souci d'investir sur le moyen terme. »

Bien que résidant à Los Angeles, Patrick PAGNI a l'occasion de revenir à Paris régulièrement. Dans son agenda, figurent déjà les quatre séances du conseil de surveillance de Sys-com en 2002 : « Mon rôle sera aussi d'apporter un regard différent, moins centré sur les technologies de l'information. » ♦

DIDIER VERGNIÈRES,
Représentant des salariés actionnaires

Plusieurs des cadres dirigeants de Sys-com comptent une dizaine d'années d'ancienneté ; Didier VERGNIÈRES (47 ans) appartient à cette génération. Muni d'un DUT d'informatique, il a débuté très jeune son parcours



professionnel : analyste dans une entreprise industrielle pendant cinq ans, puis directeur des études informatiques de la société de grande distribution Montlaur durant huit ans, il est entré chez Sys-com en 1989, comme responsable de la formation. Rapidement, il a pris en charge le département « Banques et services ». Ses compétences techniques, sa pratique de l'animation des équipes d'informaticiens, son goût pour l'innovation, mais aussi sa connaissance des besoins des clients et son expérience des projets aboutis l'ont amené à devenir directeur de la recherche et du développement du groupe Sys-com, fonction qu'il exerce depuis 1994.

Membre du directoire de Sys-com depuis sa création en 1998 (son mandat arrive à échéance lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2001), administrateur de Coorg et de 3D Harmony, les deux sociétés de conseil du groupe, Didier VERGNIÈRES possède l'expérience des mandats sociaux. À travers Sys-com Direction, il détient 1,479% des actions du groupe.

Grâce à ses contacts permanents avec les équipes opérationnelles, Didier VERGNIÈRES reste très proche des collaborateurs de l'entreprise comme de la réalité commerciale : « Cette connaissance des hommes et du terrain constituent le fondement de mon engagement au conseil de surveillance. » ♦

Renseignements concernant l'évolution récente...

1. ÉVOLUTION RÉCENTE

a) Comparaison des résultats de l'exercice écoulé avec les prévisions publiées

Dans son document de référence publié en novembre 2000, Sys-com prévoyait pour l'exercice 2000/2001 un chiffre d'affaires consolidé de 29,14 M€, un résultat courant des entreprises intégrées de 3,43 M€, et un résultat net part du groupe de 1,9 M€. Malgré un

dernier trimestre de l'exercice moins bon que les précédents, les chiffres réels sont supérieurs aux prévisions :
Chiffre d'affaires consolidé 34,17 M€
Résultat courant des entreprises intégrées. . . 3,77 M€
Résultat net part du groupe 2,33 M€
Le fort dépassement du poste « achats et charges externes » s'explique par l'augmentation de 117 % du budget sous-traitance productive.

	Prévisions 00/01 (en K€)	Réel 00/01 (en K€)	Ecart réel/prévisions (en %)
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	29 148	34 489	+ 18 %
Achats et charges externes	4 462	7 987	+ 79 %
Charges de personnel	20 277	21 622	+ 7 %
Impôts et taxes	536	658	+ 22 %
Dotation aux amort. et provisions	290	398	+ 37 %
Amort. écart d'éval. affecté au fond de com.	208	353	+ 69 %
Résultat d'exploitation	3 373	3 471	+ 3 %
Charges et produits financiers	81	303	+ 274 %
Résultat courant des entreprises intégrées	3 455	3 774	+ 9 %
Charges et produits exceptionnels	(27)	111	NS
Impôts sur les résultats	(1 348)	(1 478)	+ 10 %
Résultat net des entreprises intégrées	2 079	2 408	+ 16 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 079	2 408	+ 16 %
Intérêts minoritaires	(169)	(78)	(54 %)
Résultat net part du groupe	1 910	2 330	+ 22 %
Nombre d'actions	1 813 680	1 813 680	0 %
Résultat par action (en €)	1,05 €	1,28 €	+ 22 %

b) Description de l'activité du groupe au cours du bimestre écoulé (juillet à août 2001)

Le contexte

Le marché est soumis à des pressions contradictoires. D'une part, la tendance de fond est bonne, le Syntec prévoyant pour 2001 un accroissement de 15 % de la demande du secteur banque et assurance (voir détail 3.a). D'autre part, le ralentissement américain n'est pas sans conséquences sur les affaires en Europe. Nous avons constaté une plus grande volatilité dès mars 2001, et en avons fait part dans notre communiqué financier du 25 avril 2001. Enfin le passage à l'euro mobilise des pans entiers de l'économie, aujourd'hui les banques, demain la distribution... L'activité d'ingénierie, qui fut affectée lors du quatrième trimestre de l'exercice clos le 30 juin 2001, l'est encore durant le 1^{er} trimestre de l'exercice en cours. En revanche, le conseil n'est pas touché, et l'équilibre conseil/ingénierie qui caractérise Sys-com joue un rôle stabilisateur.

Le chiffre d'affaires et sa répartition

Les sociétés Sys-com, Coorg et 3D Harmony constituent le périmètre de consolidation. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe pour le premier bimestre de l'exercice 2000/2001, période traditionnellement creuse, s'est élevé à 5,64 M€ (36,99 MF), en légère avance sur les prévisions.

Il est en hausse de 35 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et en baisse de 12 % par rapport au bimestre mai-juin 2001, cette baisse étant due aux congés d'été. Au cours des deux derniers mois, Sys-com a réalisé 5 % de son CA auprès des direc-

tions générales (offre Strates), 40 % auprès des directions opérationnelles (offre Artes, certifiée ISO 9001), 55 % auprès des directions des systèmes d'information (offre Omnes, certifiée ISO 9001). La part du conseil est restée stable à 45 % du CA, ratio qui est supérieur au double de celui annoncé par la plupart des concurrents. Cet accroissement du conseil permet d'atteindre un chiffre d'affaires par collaborateur satisfaisant, et de maintenir les marges dans un contexte momentanément plus heurté.

Le résultat d'exploitation et le résultat net

Le résultat d'exploitation consolidé du groupe après amortissement des écarts d'acquisition s'est élevé, sur le premier bimestre de l'exercice 2001/2002, à 0,33 M€, soit 5,9 % du CA. Le résultat net des entreprises intégrées s'élève à 0,12 M€. Le résultat net de l'ensemble consolidé se monte à 0,12 M€. Lors du même bimestre de l'exercice précédent, Sys-com avait réalisé un résultat net consolidé part du groupe de 0,31 M€.

Méthode comptable

Les comptes de ce bimestre ont été établis avec les mêmes règles que celles des comptes annuels de l'exercice 2000/2001.

c) Indication des éléments importants survenus au cours du bimestre écoulé

Signalons la démission de M. SAURIN de son mandat de membre du directoire et de sa fonction de directeur du marché Assurances. Ce départ fait l'objet d'un litige, dont nous contestons les attendus, et d'une demande reconventionnelle de la part de Sys-com. Enfin, notons que Sys-com a signé un accord avec le propriétaire des

... et les perspectives

locaux du 3 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, devenant ainsi titulaire d'un bail concernant 500 m² de locaux dont la moitié sont occupés par 3D Harmony et dont l'autre moitié sera occupée par la direction et des fonctions communes groupe.

2. PERSPECTIVES

Description de l'évolution prévisible du groupe pendant l'exercice

Poursuite de la croissance et de la rentabilité

Les banques et compagnies d'assurances, marché privilégié de Sys-com, vont continuer de se réorganiser, d'investir dans leurs systèmes d'information et de développer des partenariats. Leurs besoins en conseil et ingénierie sont ceux qui, par rapport aux autres secteurs économiques, vont connaître la plus forte croissance en 2001, affirme le Syntec (voir prévisions 3.a). Par contre, la dégradation de la conjoncture entraîne une baisse de visibilité au 1^{er} semestre 2001. Dans ce contexte, Sys-com, à périmètre identique, prévoit pour son exercice 2001/2002 un chiffre d'affaires consolidé qui devrait dépasser 40 M€, et un résultat net part du groupe de l'ordre de 2,2 M€, hors éléments exceptionnels.

3. PRÉVISIONS

a) Activité

Les hypothèses d'évolutions sont (source Syntec) :

- Croissance économique : + 2 % sur les 12 prochains mois.
- Demande des banques et assurances en conseil : + 18 % en 2001.
- Demande des banques et assurances en ingénierie : + 14 % en 2001.
- Demande globale des banques et assurances en

conseil et ingénierie : + 15 % en 2001.

- Hausse modérée des salaires en 2001 et 2002 pour l'ingénierie et dans une moindre mesure pour le conseil.
- Baisse de 2 % en glissement sur l'exercice des tarifs ingénierie.
- Baisse du taux moyen d'affectation de 2 %.

Ce sont donc des hypothèses volontairement prudentes qui ont été retenues ; elles se traduisent entre autres par une révision à la baisse des objectifs 2001/2002 annoncés lors de notre introduction en mars 2000 et confirmés lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2000.

b) Ressources humaines

L'évolution des effectifs est cohérente avec celle du CA :

- 30 juin 2001 : 384 collaborateurs (réel)
- 30 juin 2002 : 434 collaborateurs (prévisionnel)

Les frais de personnel moyens par personne sur ces exercices s'établissent comme suit :

Exercice	Coût moyen par personne (K€)
30 juin 2001	62,1
30 juin 2002	67,5

c) Charges de structure

L'évolution de la structure des sociétés du groupe est en phase avec celle des effectifs et la croissance du CA.

d) Autres charges d'exploitation

L'amortissement de l'écart d'évaluation est pris en compte dans les dotations prévisionnelles à hauteur de 0,401 M€ par an.

e) Divers

Les taux de financement et de placement pris en compte dans les états prévisionnels sont identiques aux taux actuels. Le taux moyen d'IS est de 35,46 %.

• Groupe Sys-com : comptes de résultats consolidés prévisionnels (en €)

	Prev. 01/02 sur 12 mois	Prev. 01/02 faites en mars 00
Chiffre d'affaires	40 400 520	35 980 864
Achats et charges externes	7 885 713	5 159 179
Charges de personnel	27 121 491	24 460 597
Impôts et taxes	700 186	616 808
Dotations aux amortissements et aux provisions	343 699	443 626
Amortissement écart d'évaluation affecté au fonds de commerce	401 177	208 379
Résultat d'exploitation	3 948 254	5 092 254
Charges et produits financiers	32 420	105 189
Résultat courant des entreprises intégrées	3 980 674	5 197 444
Charges et produits exceptionnels	(188 281) *	(26 831)
Impôt sur les résultats	(1 455 841)	(1 994 642)
Résultat net des entreprises intégrées	2 336 553	3 175 970
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 336 553	3 175 970
Intérêts minoritaires	61 124	199 555
RÉSULTAT NET (part du groupe)	2 275 429	2 976 414
Nombre d'actions	1 813 680	1 813 680
Résultat par action	1,25	1,64
<i>Détail des achats et charges externes (en K€)</i>	<i>01/02</i>	<i>01/02</i>
<i>Sous-traitance productive</i>	<i>3 589 126</i>	<i>1 960 344</i>
<i>Loyer et charges immeubles</i>	<i>804 856</i>	<i>714 528</i>
<i>Honoraires</i>	<i>493 740</i>	<i>654 920</i>
<i>Location matériel et fournitures de bureau</i>	<i>165 549</i>	<i>301 696</i>
<i>Autres postes</i>	<i>2 832 442</i>	<i>1 527 691</i>
TOTAL	7 885 713	5 159 179

* Ces prévisions incluent, pour un montant de 188 281 €, des dépenses exceptionnelles liées d'une part au projet de scission de Sys-com permettant de filialiser l'activité opérationnelle de cette société, et d'autre part au projet de changement de raison sociale des sociétés du groupe.

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1. PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

- Alan FUSTEC.....Président du directoire

2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

À notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur.

Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Alan FUSTEC

Président du directoire

3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

• Commissaires aux comptes titulaires

Société Aplitec44, quai de Jemmapes – 75010 Paris

représentée par :

Pierre LAOT

Nommé le 22 décembre 1999 pour une durée de six exercices

François HESSE1, rue de l'Égalité – 77680 Roissy-en-Brie

Nommé le 12 décembre 1996 pour une durée de six exercices

• Commissaires aux comptes suppléants

Gérard DECAUX50 ter, rue de Malte – 75011 Paris

Nommé le 17 décembre 1998 pour une durée de six exercices

Jean-Pierre LARROZE44, quai de Jemmapes – 75010 Paris

Nommé le 20 janvier 2000 pour une durée de six exercices

4. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE SYS-COM 00/01

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Sys-com et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du président du directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société

acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos le 30 juin 2000 et le 30 juin 2001 et les comptes consolidés pour les exercices clos le 30 juin 1999 arrêtés par le directoire ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve. Nous rappelons qu'un changement de méthode comptable lié à l'application de la comptabilisation des engagements de retraite (méthode préférentielle du règlement n° 99-02) est intervenu, ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture sont exposées tant en annexe sociale qu'en annexe consolidée.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Fait à Paris, le 6 octobre 2001

Les commissaires aux comptes

François HESSE

Aplitec représentée par

Pierre LAOT

5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'information est assurée notamment par des communiqués diffusés via Internet ou par fax aux analystes financiers, gérants, journalistes spécialisés, investisseurs institutionnels et particuliers.

Ces communiqués sont repris le jour même sur le site Web de la société : <http://www.sys-com-group.com>

• Responsable de l'information financière

Jean-François GAUTIER

Tél. : 01 43 12 34 09

e-mail : jfgautier@sys-com-group.com

Les références

- Abbey National France
- AG2R
- AGF
- Agirc
- Assedic
- Axa
- Banque AGF
- Banque de France
- Banque Finama
- Banque Vernes Artésia
- BMS (Monéo)
- BNP Paribas
- Caisse des Dépôts et Consignations
- CCF
- CGU France
- CNETP
- CNP
- Continent Assurances
- Crédit du Nord
- Crédit Lyonnais
- Crédit Lyonnais Asset Management
- Euronext
- Exane
- FNMF
- GAN
- Générale des Eaux (groupe Vivendi)
- Generali France Assurances
- Gestitres
- Groupe Caisse d'Épargne
- Groupe Crédit Agricole
- Groupe Crédit Mutuel CIC
- Groupe CRI
- Groupe des Banques Populaires
- Groupe Magdebourg
- Groupe Malakoff
- Groupe Médéric
- Groupe Mornay
- La Poste
- Natexis Banques Populaires
- Oddo et Cie
- Peugeot Crédipar
- Prédica
- SMABTP
- Socapi
- Société Générale
- UBS
- Winterthur

@-finance

- ABN AMRO Securities France
- Banque & Informatique
- Banque NSMD
- BNP Paribas
- CCF
- CNETP
- Crédit du Nord
- Crédit Lyonnais
- Cyber-COMM
- Elsevier Business Information
- FNMF
- Fortunéo
- GAN
- SGFGAS
- Socamab
- Société Générale
- Unedic
- Web-profils